



**NATIONS UNIES**  
**ASSEMBLEE**  
**GENERALE**



UN LIBRARY Distr.  
GENERALE

OCT 27 1976 / C.2/31/7/Add.1

20 octobre 1976

UN/SA COLLECTION  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Trente et unième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 67 de l'ordre du jour

COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT : RAPPORT DU  
SECRETAIRE GENERAL

Rapport de la Conférence sur la coopération économique  
entre les pays en développement

Annexes

## LISTE DES ORATEURS DU DEBAT

		<u>Date</u>	<u>Réunion Plénière No.</u>
Arabie Saoudite	M. Mohamed Charara	17.9.76	9ème
Argentine	M. Angel Maria Oliveri-Lopéz	15.9.76	6ème
Bangladesh	M. Matiur Rahman	17.9.76	9ème
Chypre	M. Angelos M. Angelides	15.9.76	5ème
Côte d'Ivoire	M. Amara Essy	16.9.76	7ème
Cuba	M. Oscar Pino Santos	17.9.76	8ème
Egypte	M. Mohamed Wafik Hosny	17.9.76	9ème
Emirats arabes unis	Dr. Ali Humedin	16.9.76	7ème
Ethiopie	Dr. Ashagne Yigletu	17.9.76	8ème
Ghana	Col. K.A. Quashie	15.9.76	5ème
Inde	M. V.K. Ahuja	14.9.76	3ème
Indonésie	Dr. B.S. Arifin	17.9.76	8ème
Iran	M. Hossein T. Eshraghi	15.9.76	5ème
Irak	Dr. M.S. Al-Mahdi	16.9.76	7ème
Kampuchea démocratique	M. Keat Chhon	17.9.76	9ème
Koweït	M. Talib Al-Nakib	17.9.76	9ème
Madagascar	M. Jules A. Razasimbahiny	17.9.76	9ème
Malaisie	M. Datuk Hamzah bin Haji Agu Samah	17.9.76	8ème
Maroc	M. Zine El Abidini Sebti	16.9.76	7ème
Mauritanie	M. Ishac Ragel	15.9.76	5ème

Mexique	S.E. M. Luis Echeverría Alvarez Président du Mexique	14.9.76	3ème
Népal	M. Mohan Lohani	15.9.76	5ème
Nigeria	M. Akporode Clark	15.9.76	5ème
Organisation de Libération de la Palestine	M. Issam Salen	17.9.76	9ème
Ouganda	M. John Kalisa	15.9.76	5ème
Pakistan	M. Aziz Ahmed	17.9.76	9ème
Pérou	M. Alejandro Deustua	14.9.76	4ème
Philippines	M. Hortencio Brillantes	16.9.76	7ème
Qatar	M. Abdel Rahman Al-Attiya	15.9.76	5ème
République centrafricaine	M. Ermanuel Dokouna	17.9.76	9ème
République de Corée	M. Sang Moon Chang	17.9.76	8ème
République Populaire démocratique de Corée	M. Lie Tae Baek	17.9.76	9ème
République démocratique populaire Lao	M. Koth Sidlakone	17.9.76	8ème
République socialiste du Viet Nam	M. Nguyen Quang Tao	17.9.76	8ème
Roumanie	M. Constantin Ene	15.9.76	6ème
Sénégal	M. Youssouph Barro	17.9.76	8ème
Sri Lanka	M. Neville Kanakaratne	15.9.76	5ème
Venezuela	M. Roberto Pocaterra	17.9.76	9ème
Yougoslavie	M. Milos Lalovic	15.9.76	5ème
Zaire	M. Kasasa	17.9.76	9ème

---

1/ Cette déclaration est reproduite en Annexe III ci-joint.

## SECRETARIAT DES NATIONS UNIES

Secrétaire général des Nations Unies <u>1/</u>	M. Kurt Waldheim	14.9.76	3ème
Secrétaire général de la conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) <u>2/</u>	M. Gamani Corea	13.9.76	2de
Administrateur, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	M. Bradford Morse	15.9.76	5ème
Sous secrétaire général, commissaire pour la coopération	M. Issoufou S. Djemakoye	17.9.76	9ème
Directeur exécutif, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) <u>3/</u>	M. Abd-El Rahman Khane	14.9.76	4ème
Secrétaire Exécutif, Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL) <u>4/</u>	M. Enrique Iglesias	14.9.76	4ème

## AGENCES SPECIALISEES ET GATT

Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	M. Lucian Chandraraj Arulpragasam	16.9.76	7ème
Organisation Consultative maritime inter gouvernementale (OCMI)	Capitaine Gur Saran Singh	13.9.76	2de
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	M. Marino Porzio	15.9.76	9ème
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)	M. M.G. Mathur	15.9.76	5ème

---

1/ Cette déclaration est reproduite en Annexe IV ci-joint

2/ Cette déclaration est reproduite en Annexe VI ci-joint

3/ Cette déclaration est reproduit en Annexe VII ci-joint

4/ Cette déclaration est reproduite en Annexe VIII ci-joint

## ORGANISMES INTERGOUVERNEMENTAUX

Corporation andine de développement	M. Gaston Araoz	15.9.76	5ème
Fonds arabe de dévelop- pement économique et social	M. A. K. Chanderli	13.9.76	de
Chambre asiatique de compensation	M. A. Mazhari	16.9.76	7ème
Conseil de l'accord de Cartagène	M. José Palominos Roedel	15.9.76	5ème
Banque interaméricaine de développement	M. Jorge Ruiz Lara	17.9.76	8ème
Conseil de l'unité économique arabe	M. Abdel Wahab Mahmoud	15.9.76	5ème
Banque islamique de développement	Dr. S.A. Meenai	16.9.76	7ème
<b>Association latino- américaine pour le commerce libre</b>	M. Alberto Zelada Castedo	15.9.76	5ème
Organisation pour le développement du fleuve Sénégal	M. Aw A. Mamadou	17.9.76	9ème
Organisation de l'unité africaine	M. A.E. Osanya-Nyenneque	17.9.76	9ème
Coopération régionale pour le développement	M. Ahmad Minai	17.9.76	8ème
Système économique latino-américain	M. Knowlson Gift	14.9.76	4ème

\*\*\*\*\*

Président du Groupe des 19 et Coprésident de la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale	M. Manuel Perez-Guerrero	17.9.76	9ème
--	--------------------------	---------	------

ANNEXE II

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CONFERENCE SUR COOPERATION ECONOMIQUE  
ENTRE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT<sup>1/</sup>

Article 1

Participeront à la Conférence, les représentants accrédités des Gouvernements membres du Groupe des 77.

Article 2

Toutes les décisions de la Conférence seront prises sans vote.

Article 3

La Conférence élira un Président, neuf Vice-présidents et un Rapporteur général, qui constitueront le Bureau de la Conférence, outre les présidents et les vice-présidents/rapporteurs des commissions principales.

Article 4

La Conférence constituera deux commissions principales et autant de groupes de travail qu'elle estimerait nécessaire. Les commissions et les groupes de travail soumettront leur rapport à l'examen de la séance plénière.

Article 5

A moins que la Conférence n'en décide autrement, ses séances plénières seront publiques.

---

<sup>1/</sup> Tel qu'il a été adopté par la Conférence lors de sa première séance plénière le 13 septembre 1976.

ALLOCUTION PRONONCEE PAR  
ON EXCELLENCE MONSIEUR JUIS ECHEVERRIA AL AREZ,  
PRESIDENT CONSTITUTIONNEL DES ETATS UNIS DU MEXIQUE,  
A LA TROISIEME SEANCE PLENIERE DE LA CONFERENCE SUR LA  
COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT

Cette réunion s'engage sous les meilleurs auspices. Elle constitue la preuve visible des progrès réalisés en vue de définir et d'articuler les positions des pays du Tiers-Monde, de façon qu'ils puissent mettre au point un programme d'action politique et économique.

Approuvée lors de la Réunion ministérielle du Groupe des 77 tenue à Manille, ratifiée par la IVème Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement tenue à Nairobi, ayant vu son importance reconnue par la Cinquième Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement qui s'est déroulée à Colombo, cette Réunion est le témoignage incontestable du fait que les peuples du Tiers-Monde ont résolu de dépasser l'étape des actions fragmentaires, répondant à des situations passagères de conjoncture, pour apporter à leurs efforts une solution qui en assure la continuité.

L'occasion est propice pour passer en revue sans équivoques la gravité des problèmes auxquels fait face actuellement l'humanité, et nous le faisons pour souligner, dans ce douloureux contexte, la responsabilité inévitable qui incombe aux gouvernements que nous représentons ici.

Au moment où s'engage cette Conférence, les 24 pays les plus riches du monde occidental, avec 19% de la population mondiale, disposent de 65,5% du Produit National Brut du globe terrestre, tandis que 61,5% de la population mondiale ne detiennent que 14.9% des richesses.

Ce qu'il y a de grave, ce n'est pas seulement la disproportion accusée entre l'opulence et la pauvreté, c'est plus encore la subsistance d'un modèle économique qui tend systématiquement à élargir cette brèche, et qui joint le gaspillage des ressources d'une zone hautement développée à la multiplication et à la concentration de la misère, dans les régions explosives qui sont les plus peuplées de notre planète.

Les nations du Tiers-Monde, quant à elles, considèrent l'extension de la crise économique comme la continuation, par d'autres moyens, de la guerre économique. Celle-ci vise à perpétuer, sur un autre plan, une division internationale du travail qui jusqu'à présent a servi de base à l'exploitation internationale.

Enregistrons avec la plus grande objectivité, sous le langage froid des chiffres, les faits établis par la réalité de ces dernières années.

Le déséquilibre des termes de l'échange, au sein des relations commerciales, a triplé. Le déficit de la balance de paiements des pays du Tiers-Monde est passé de 12,2 milliards de dollars en 1973 à 40 milliards en 1975. Face à cette situation, l'aide internationale fournie par le secteur public des pays les plus riches a atteint seulement 0,3% de leur Produit National Brut, bien loin des 0,7% promis. Depuis 1975, ce chiffre est inférieur à celui que représentent les services et les paiements causés par la dette extérieure de nos pays.

Ces chiffres synthétisent, sans l'illustrer pleinement, l'ampleur des besoins insatisfaits de la majorité du genre humain. Les problèmes de croissance des populations, de l'alimentation, de l'urbanisme, de l'éducation, de la santé et du chômage dont souffrent les peuples du Tiers-Monde sont les anneaux d'une même

chaîne et constituent une unité inséparable, résultat de ce même système qui perpétue l'injustice internationale.

Sans le changement fondamental de cet état de choses, faute de poser à nouveau toutes ces questions à l'échelle globale, les pays dénommés en voie de développement continueront à reculer vers des niveaux économiques et sociaux toujours plus critiques.

C'est la prise de conscience de cette situation qui a conduit les pays du Tiers-Monde à exiger la transformation des relations internationales actuelles et à tenter d'organiser un monde solidaire qui permette de faire face, à partir d'un nouvel ordre économique mondial, aux dérèglements contemporains.

Nous pouvons dire que nous sommes encore au seuil de cette tâche ambitieuse, que de puissantes forces politiques et économiques s'y opposent, mais il est également indiscutable que, plongés dans la crise la plus grave que l'histoire ait connue et tout en subissant ses conséquences, les peuples du Tiers-Monde ont progressé considérablement afin de faire face, pour la première fois, au moyen d'une grande stratégie d'ensemble et par l'action solidaire, à l'absurdité et à l'injustice qui ont prédominé, jusqu'à nos jours, sur le théâtre des nations.

Par notre analyse globale des obstacles et des problèmes, nous avons dépassé les solutions fragmentaires. L'adoption de la Déclaration sur l'Etablissement d'un Nouvel Ordre Economique International, et l'approbation de la Charte des Droits et des Devoirs Economiques des Etats, voulues par 120 pays, représentent des étapes décisives et prometteuses, par lesquelles nos peuples ont exprimé leurs idéaux, précisé et articulé leurs exigences, et instauré le cadre en vue du déroulement d'un véritable projet de coopération.

La Charte, fruit d'un effort démocratique exemplaire, résultat du labeur collectif de nos pays au cours de trois années, représente aujourd'hui une option concrète pour faire progresser, par une association dans la justice du travail humain, des capitaux, de la technologie et des ressources naturelles, le développement équitable de tous les peuples du monde.

En même temps que le progrès représenté par l'adoption des principes fondamentaux, les pays du Groupe des 77, au cours de ces dernières années, ont également poursuivi leur avance vers la définition des instruments et des mécanismes susceptibles de les mettre en oeuvre. A ce propos, il convient ici de reconnaître les apports fondamentaux des pays non-alignés.

Les sujets dont s'occupe cette Conférence, les efforts déployés par les deux réunions d'experts, tenues l'une à Genève en juillet et l'autre dans notre capitale il y a quelques jours, ainsi que la conclusion atteinte concernant la nécessité suprême de veiller à la continuité efficace du programme adopté, et de reviser périodiquement son déroulement, tout cela constitue le meilleur témoignage du fait que nous admettons tous l'exigence impérieuse de faire, maintenant et ici même, un pas d'importance capitale vers le domaine de la mise en application.

Profondément intéressés, et mus par un optimisme raisonné, nous comparaissons aujourd'hui au siège de ses délibérations. Nous croyons qu'au cours de ces dernières il sera indispensable de prêter la plus grande attention aux inquiétudes fondamentales suivantes.

Malgré la complexité des sujets et les nombreux secteurs de travail qui concentrent ses efforts, il est indispensable de ne jamais perdre de vue l'ensemble, de réaliser sur tous les terrains

et à tous les niveaux une tâche permanente de coordination, et de conserver à tous moments la volonté de découvrir les instruments qui rendront possible la mise en exécution immédiate des décisions atteintes.

Nous disposons de l'expérience claire et riche en enseignements du passé récent. En dépit d'une augmentation passagère du prix des matières premières et du pétrole, ces mesures, en négligeant leur réajustement sur les produits manufacturés, et en n'étant pas accompagnées d'une remise en question plus approfondie sur les terrains monétaires, financiers et commerciaux, n'ont pas contribué à renverser la tendance vers la multiplication du déficit des balances de paiement des pays du Tiers-Monde.

C'est pour cela que les décisions prises dans le domaine des produits de base et celles qui ont trait aux questions commerciales, monétaires, financières et technologiques, ainsi que celles qui relèvent d'autres titres de notre coopération, devront être étroitement intégrées les unes dans les autres.

Tel a été le propos qui a motivé notre initiative en vue de la création d'un Système économique pour le développement du Tiers-Monde, présentée à Alexandrie le 4 août 1975, dans le but d'englober dans une même stratégie et au sein d'un ensemble organique les mécanismes, les actions et les institutions que nos pays ont commencé à mettre en place pour accélérer leur collaboration.

Cette initiative coïncide avec les positions et les exigences similaires d'autres pays, ainsi qu'avec les conclusions tirées au sein du Mouvement non-aligné. Indépendamment des questions secondaires, l'essentiel est que ces inquiétudes semblables reçoivent une réalisation rapide.

Le Nouvel Ordre Economique International est une entreprise collective, dont les lignes directrices ont été dessinées en vue de l'action conjointe et sous l'effet de l'expérience communautaire la plus générale et la plus visible, qui est celle de l'injustice internationale. Ce qui importe, c'est que nous arrivions ensemble à prendre les mesures que nous nous sommes proposées.

Cependant, les efforts que nous déployons en vue de la coordination et de l'organisation institutionnelle de nos programmes de coopération économique resteraient vains, s'ils n'étaient, une fois approuvés, confirmés par des décisions politiques cohérentes.

Aujourd'hui plus que jamais nous devons nous rappeler que les pays hautement industrialisés possèdent un programme économique cohérent, avec l'organisation appropriée et les instruments nécessaires pour imposer leurs décisions et s'adapter aux nouvelles réalités. C'est pourquoi la plupart d'entre eux ont tiré profit de la crise économique et surmonté les effets de l'inflation internationale.

De notre côté, nous n'avancerons que bien peu vers l'instauration du Nouvel Ordre Economique si nous n'arrivons pas à formuler et à promouvoir au préalable, entre nous et pour nous, un programme efficace de coopération pour le bien-être de nos peuples.

L'heure est venue de la cohérence dans l'organisation et l'harmonisation de tous les efforts, au sein des pays non-alignés de même que dans le Groupe des 77; l'heure est venue de l'enchaînement de tous les projets, mesures et décisions que nous prendrons au sein des organismes régionaux et mondiaux dont nous faisons part, l'heure est venue, en un mot, des prises de positions politiques et des appuis financiers.

Nous n'ignorons pas les difficultés et les intérêts qui s'opposent à la mise en application d'un programme de l'ampleur de celui qui nous réunit aujourd'hui, nous n'ignorons pas les obstacles et les pressions qui s'exerceront pour empêcher la mise en pratique de notre aspiration commune vers l'intégration d'un nouveau système économique conçu pour modifier la relation des forces à l'échelle internationale.

Cette étape est indispensable en vue du grand débat que nous avons engagé avec le monde hautement développé. Nous devons pour cela nous convertir, dans le domaine économique, en facteur fonctionnel et créateur de changements. Nous devons pour cela produire et intégrer en nous-mêmes les conditions nécessaires pour accéder à cette négociation comme partenaire authentique, doué de la capacité de prendre des décisions et d'influer sur les événements.

Les grandes transformations historiques ont été le fruit de l'objectivité et de l'action révolutionnaire. Elles supposent, nous le répétons aujourd'hui, un vaste effort de cohérence et d'autocritique, ainsi que la volonté de joindre à notre combat pour la libération dans le domaine international un même effort de décolonisation à l'intérieur de nos pays.

La rationalisation économique pour laquelle nous luttons dans l'ordre international devra être accompagnée d'un grand projet de mûrissement de nos propres structures politiques et économiques.

Seul un Etat moderne et efficace, engagé à la recherche de la justice au sein de sa propre vie sociale, pourra être réalisateur de changements susceptibles d'articuler sa stratégie de développement au programme plus ample de transformation mondiale que nous nous sommes proposé.

Nous vivons tous au siècle d'une gigantesque accélération de l'histoire. Aucune étape de la civilisation humaine n'a été témoin de transformations aussi profondes et de chocs économiques et sociaux aussi décisifs.

Il dépend de nous que ces changements se produisent pour décevoir ou pour donner l'essor aux aspirations de nos peuples vers un horizon prometteur de justice et de liberté.

ALLOCUTION DE M. K. WALDHEIM, SECRETAIRE GENERAL  
DES NATIONS UNIES, A LA TROISIEME SEANCE PLENIERE  
DE LA CONFERENCE SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE  
ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

C'est un grand plaisir pour moi de me trouver de nouveau à Mexico et d'avoir l'occasion de participer à cette Conférence à un si haut niveau sur la coopération économique entre pays en développement. Je souhaite exprimer ma reconnaissance à son Excellence Monsieur le Président constitutionnel des Etats Unis du Mexique, Luis Echeverría Alvarez, qui a apporté une aussi exceptionnelle contribution personnelle pour la réalisation de cette réunion historique. Cela constitue un exemple de plus de sa dévotion à la cause de la coopération du développement. On ne peut oublier son initiative et l'appui donné à la Charte des Droits et Devoirs Economiques des Etats, qui est devenue un événement marquant dans l'établissement du nouvel ordre économique international.

Le mouvement visant l'intégration économique et la coopération entre les Etats basée sur l'égalité --voire "une autonomie économique collective" -- a de profondes racines en Amérique Latine qui remontent aux idées visionnaires d'il y a 150 ans du libérateur Simon Bolivar. Cette histoire est pleine de leçons utiles pour la tâche à laquelle vous allez vous consacrer dès à présent.

Le mouvement de solidarité du Tiers Monde est susceptible d'entrer aujourd'hui dans une nouvelle phase décisive. Ce mouvement est devenu un développement spontané et des plus remarquables de la vie internationale. Il doit s'aviguer présente à une communauté d'intérêts profondément enracinée et à une perception aiguë qui lui permet d'utiliser sciemment les organisations internationales pour la promotion de ces intérêts.

Qu'il me soit permis de constater avec orgueil le rôle qu'ont joué les Nations Unies dans la naissance et le progrès de ce mouvement, car c'est dans le cadre du projet de travail des Nations Unies, que les politiques visant le progrès économique du Tiers Monde ont été formulées pour la première fois. Je rappelle par exemple le rôle des commissions régionales, qui dès le début ont apporté une

contribution constructive en soulignant les intérêts communs des pays en développement. Au début des années soixante avec l'apparition de la CNUCED et du stimulus qu'il a donné à d'autres corporations, le système des Nations Unies a été engagé dans un dialogue continu et profond et dans des négociations. Ce fut là que votre Groupe fut dénommé le Groupe des 77. Malgré l'accroissement conséquent de ses membres, cette désignation garde sa force de symbole et est maintenant définitivement entrée dans l'histoire. Je suis heureux de remarquer que plus récemment les services des Nations Unies ont été capables de vous aider dans vos efforts à la fois au siège mondial et dans plusieurs régions du monde.

Je rappelle ces circonstances en partie parce qu'elles illustrent l'influence stimulante que le système des Nations Unies a déjà exercé sur l'organisation des affaires du monde et sur des relations économiques dépassées. Mais c'est aussi parce qu'elles soulignent un point important qui doit être présent à l'esprit tout au long de la Conférence: que le mouvement de solidarité dans le Tiers Monde n'a jamais songé à s'isoler du contexte du monde ou des institutions consacrées à la coopération à l'échelle mondiale. Les pays en développement ne se sont pas détournés d'une coopération mondiale. Au contraire, tandis qu'ils s'organisent collectivement afin de trouver de nouvelles vues plus productives pour aborder les problèmes en question, ils ont manifesté leur désir d'améliorer et d'étendre leurs contacts mondiaux.

Il semble parfois surprenant que tant de pays avec une telle diversité de ressources, et à des stades si différents de développement aient été capables d'arriver à des politiques concertées dans une si vaste région. On considère extraordinaire qu'ils aient été capables de maintenir sur le plan mondial une stratégie commune malgré des différends politiques, idéologiques, etc. Mais il devrait être rappelé que dès sa naissance, ce mouvement a

compris clairement que la solidarité économique pouvait aller au-delà des différends politiques et fournir la plus large base possible pour de nombreux types de coopération.

Ce n'est pas un secret que parmi les pays avancés quelques uns craignent que le mouvement de solidarité ne puisse engendrer des positions rigides et des attitudes inflexibles qui mèneraient à la confrontation et à la stagnation. Je crois qu'il y a aujourd'hui une meilleure compréhension des difficultés inhérentes à un dialogue entre des parties inégales, en richesse et en pouvoir. Il est aussi reconnu maintenant par tous que le but des négociations et du dialogue n'est pas de défendre le "statu quo". Il doit être de promouvoir un changement fondamental et accéléré. Ce n'est bien sûr pas facile de définir des principes de base ou de négocier des politiques pratiques dans une telle tâche. Bien qu'il puisse être démontré de façon convaincante qu'un nouveau type de relations économiques serait à long terme bénéfique pour tous, les intérêts à court terme peuvent ne pas être convergents. L'accord qui a déjà été conclu dans de vastes perspectives et sur les principes du nouvel ordre économique international n'exclut pas les obstacles quand on en arrive à l'élaboration de politiques concrètes et à la négociation d'engagements précis. Dans ce contexte il est difficile de maintenir le dialogue au même niveau de sérénité. On aura à affronter des phases de tension et de discorde conduisant à des périodes de compromis et de coopération. Lorsqu'on a compris que c'est là le cours des choses auquel il faudra s'attendre, il sera possible -avec un peu de bonne foi, d'imagination et de sagesse- d'engager le processus vers des voies constructives.

Je crois donc très sincèrement que la solidarité du Tiers Monde et l'effort constant déployé en vue de trouver des positions communes, continueront à faciliter le processus de changement. Ceci est d'autant plus vrai que la négociation tend maintenant à porter non

seulement sur des propos précis mais aussi sur des projets mondiaux englobant une vaste gamme de politiques et de programmes. Cela coïncide, naturellement avec les aspirations à un nouvel ordre et l'interdépendance des problèmes qui requièrent un ensemble cohérent de politiques. Il a été dit, à certaines occasions, que la recherche de la solidarité du Tiers Monde et des plans de portée mondiale retardent indûment des accords limités, dans l'une ou l'autre des régions en question. Il faudrait cependant admettre que la recherche d'un nouvel ordre économique international ne saurait être une affaire fragmentée. Il va presque de soi qu'une telle recherche est appelée à s'engager sur l'ensemble de la question.

Certains résultats sont déjà évidents. Les attitudes ont changé. Plusieurs opinions profondément enracinées ont évolué. Et les solutions techniques ont avancé considérablement. Evidemment, ces progrès ne sont pas encore de nature à garantir à la communauté internationale l'avènement immédiat d'un nouvel ordre. L'impossibilité d'accélérer les progrès est la conséquence directe de la situation actuelle du monde, sans oublier le fait que certains pays, se trouvent à des degrés différents de développement, possèdent des groupes de priorités très différentes et diverses options face aux actions à entreprendre.

La réunion actuelle présente un point de vue additionnel, à mon avis, fort prometteur. Elle intervient à un moment du mouvement de solidarité du Tiers Monde, où celui-ci n'est pas seulement consacré à l'élaboration de propositions de négociations et suggestions pour le dialogue Nord-Sud, - bien que ces sujets n'aient rien perdu de leur importance. Cette Conférence luttera pour accroître le poids des pays du Tiers Monde dans les affaires mondiales, en organisant leur autonomie collective, cherchant des moyens de coopération susceptibles d'intensifier la mobilisation de leurs ressources locales et d'accélérer les changements structureaux que se proposent toutes les politiques de développement. Depuis quelques années, il est évident que le développement national

afin d'être plus rapide et mieux adapté aux circonstances locales, devra tendre à l'auto-suffisance. Le terme "auto-suffisance", n'a évidemment pas toujours le même sens, selon les différents peuples et sociétés. Pour la plupart des pays, ce terme équivaut à une lutte à entreprendre pour être moins vulnérable face aux fluctuations du marché mondial, en diversifiant leurs économies. Ce terme traduit le fervent désir de ces peuples de renforcer leur capacité de prendre des décisions autonomes. Pour certains, l'auto-suffisance ou l'autonomie signifient un nouveau patron ou style de développement, étant donné qu'ils avaient l'impression qu'une dépendance excessive des marchés mondiaux n'était pas propre à aboutir à l'équité sociale, à une meilleure distribution et au plein emploi. Il est évident que les efforts conjoints peuvent contribuer, dans une très large mesure, à la poursuite de ces objectifs.

La véritable innovation réside cependant dans la découverte, par les pays du Tiers Monde, de leurs possibilités latentes et de la détermination de joindre leurs forces, non à seules fins de négociations, mais pour un programme concret d'action en vue de réaliser des projets et des politiques en commun. Cette tendance s'est fait sentir à partir de la Conférence de Georgetown et elle a été soutenue par des travaux très sérieux, réalisés par plusieurs groupes d'études.

Dans le programme général qui vous a été soumis, l'autonomie collective a cessé de n'être plus qu'un symbole ou un idéal inspiré. Le programme est devenu un plan d'action. Il s'agit à d'un programme complet, cohérent et sain, car il serait une erreur de limiter la coopération du Tiers Monde à des projets dont la condition principale est l'apport de capitaux. Il y a, en effet, un grand nombre d'autres manières plus modestes mais très efficaces d'aborder ce problème, basées sur des ressources humaines, l'expérience technique déjà acquise et de nouvelles dispositions institutionnelles. Les mesures des Nations Unies visant la coopération technique entre pays en développement, qui ont

déjà été mises en oeuvre, en sont un excellent exemple. Mais il est également indéniable que l'accroissement des ressources de capitaux élargirait les perspectives offertes par le monde en développement.

Si le capital était plus aisément disponible et à des conditions plus acceptables, il serait également plus facile de mobiliser la technologie nécessaire, quelle que soit sa provenance.

Il n'est pas difficile de reconnaître, sur le champ, que l'autonomie collective est susceptible de changer notablement l'horizon quant à un certain nombre d'objectifs inscrits au nouvel ordre économique international. Il est question d'augmenter vers la fin de notre siècle, jusqu'à 25% la participation des pays du Tiers Monde, aux activités industrielles mondiales. On envisage toute la gamme des produits de base. L'autonomie dans le domaine des produits alimentaires au sein des pays en développement semble également être devenue un objectif plus palpable. La création d'un réseau d'institutions en vue du développement ou de l'adaptation de la technologie se concrétise. Et très certainement l'exploration et l'exploitation de ressources minérales et d'énergie du Tiers Monde bénéficieront des initiatives prises conjointement. Il est déjà encourageant de noter que les pays du Tiers Monde disposant de ressources en capitaux, aient uni leurs efforts afin d'atténuer les problèmes de la balance des paiements, dans un certain nombre de pays moins développés, lesquels entravent si fréquemment le développement national ainsi que l'intégration régionale.

Il va sans dire qu'un programme dynamique d'autonomie collective entre pays en développement, pour être vraiment efficace, devrait être conçu dans le cadre plus vaste d'une interdépendance mondiale. Etant donné la détermination proclamée par le Tiers Monde de promouvoir et de renforcer la coopération économique entre les pays y appartenant, dans précisément ce cadre mondial, il est indéniable que le programme

qui vous est présenté, devrait être considéré comme un pas positif. Il devrait donc obtenir la pleine approbation des pays industrialisés et les amener à prêter l'aide financière et technique requise.

Votre programme envisage des possibilités de conclure des accords commerciaux spéciaux entre pays en développement, soit à l'échelon régional ou sur un plan plus vaste. Cela me paraît d'une logique parfaite pour un programme d'autonomie collective. Il est, en effet, difficile de concevoir qu'un programme ambitieux d'industrialisation accélérée soit entièrement satisfaisant sans un certain degré de protection d'un marché suffisamment étendu. Il n'y a aucun problème à prouver que ces accords sont parfaitement légitimes. Le principe de la non-réciprocité dans des situations d'inégalité évidente a été établi dans de nombreux documents, notamment dans les décisions du GATT et de la CNUCED. Nous ne saurions cependant nier que quelques problèmes pratiques puissent surgir dans ce contexte. Car les marchés du Tiers Monde ne peuvent pas se convertir d'un jour à l'autre en substituts des possibilités d'exportation que leur offrent les pays industrialisés. Par conséquent, il faudrait, à l'heure de mettre en marche les accords préférentiels, faire une appréciation très minutieuse des répercussions possibles ainsi qu'une analyse des accords de compensation.

Ceci ne fait que souligner les relations étroites existantes entre la politique d'autonomie collective entre pays en développement et la politique de coopération mondiale dans les questions ne pouvant être traitées qu'à l'échelle mondiale. Il s'agit là d'un sujet infiniment complexe auquel nous devrions consacrer toute notre attention, du fait qu'il est appelé à jouer un rôle essentiel dans nos efforts orientés vers la création d'un nouvel ordre économique.

Messieurs les délégués, mesdames, messieurs, votre conférence marque le début d'une nouvelle phase pour les efforts déployés en vue de créer un ordre mondial plus juste et plus équitable. Les résultats de vos délibérations jouent un grand rôle dans ce contexte. Je vous souhaite tout le succès possible sur la voie du défi sur laquelle vous vous êtes engagés si courageusement.

INTERVENTION DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DU MEXIQUE,  
M. ALFONSO GARCIA ROBLES, LORS DE LA SEANCE D'INAUGURATION  
DE LA CONFERENCE SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE LES  
PAYS EN DEVELOPPEMENT

C'est pour moi un motif de profonde satisfaction que de donner notre bienvenue la plus cordiale aux représentants aussi nombreux que distingués des Etats membres du Groupe qui continue à porter le nom de Groupe des 77, bien que depuis longtemps déjà le nombre des entités souveraines qui le composent ait dépassé la centaine. Cette réunion prend un relief tout particulier si l'on pense que c'est la première fois que les membres du Groupe se réunissent pour traiter exclusivement des divers aspects de la coopération économique réciproque et pour mettre au point les formules propres à atteindre un degré accru d'auto-suffisance réciproque et d'autonomie économique collective.

Je désire également exprimer ma reconnaissance la plus sincère à ces mêmes représentants, qui viennent de me confier la mission flatteuse de présider aux délibérations importantes qui s'engagent aujourd'hui. Ma gratitude n'est nullement diminuée du fait que j'ai pleine conscience que cet honneur n'est pas dû à mes modestes mérites, mais qu'il constitue plutôt la reconnaissance de la contribution du Mexique à la construction du Nouvel Ordre économique international, dont la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats constitue la pierre angulaire.

Qu'il me soit permis de rappeler, en raison de leur caractère particulièrement approprié au contexte du programme de la Conférence, les deux faits suivants:

En premier lieu, la proposition que le Président du Mexique, M. Luis Echeverría Alvarez, a formulée à Alexandrie le 4 août 1975, tendant à réaliser la création d'un système pour le développement du Tiers-Monde en vue de permettre la défense permanente des prix et de la commercialisation de ses produits d'exportation, de déterminer les mécanismes d'appui mutuel dans tous les secteurs, y compris celui du pétrole, et de garantir, à l'échelle régionale ou collective, les niveaux optimaux d'importation des biens, des capitaux et des technologies.

En deuxième lieu, la construction et l'organisation du Centre d'études économiques et sociales du Tiers-Monde, dont les travaux débiteront officiellement demain, et qui, selon les mots du Chef de l'Etat mexicain lui-même, aspire à combattre l'inertie d'un passé colonial ainsi que la passivité qui conduit nos peuples à renoncer à leurs propres décisions pour parcourir leur chemin, et qui dans ce but se consacrera à la réunion des informations, au recueil des expériences scientifiques et technologiques, à l'encouragement de la recherche et à promouvoir la mise au point d'études et l'application de solutions adaptées à notre situation réelle.

Prenant maintenant la parole dans l'exercice de la haute fonction internationale que la Conférence a bien voulu me confier, il me semble opportun et, j'ose l'espérer, utile aussi, de me livrer à quelques considérations générales sur le thème qui sert de titre à cette Assemblée.

Je commencerai en disant que la coopération économique entre pays en développement a été pour nous un objet de souci permanent depuis le moment même où a démarré le "Groupe des 77" lors de la réunion en 1964 de la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Depuis lors, les organismes internationaux s'occupant d'économie ont examiné, avec une régularité croissante, les éléments de la coopération mutuelle, mettant au point les formules propres à intensifier les relations entre pays en développement. De nombreuses études ont été effectuées, qui offrent de vastes perspectives aux pays cités, et qui ont peu à peu contribué à nous guider dans notre marche vers un degré accru d'autonomie économique collective. En ce qui concerne les préparatifs immédiats de cette Conférence, je pense que bien peu de réunions internationales ont eu la chance d'en avoir de semblables, malgré le court délai qui leur a été accordé. Ces préparatifs ont été entrepris depuis que la troisième Réunion ministérielle du Groupe des 77, en janvier et février de l'année en cours à Manille a décidé qu'aurait lieu la Conférence. En mai, les pays en développement, réunis à Nairobi, lors de la quatrième CNUCED, sont convenus de prolonger leurs efforts en vue d'assurer un niveau élevé de participation à la Conférence, y compris celle des organismes qui

reillent à la réalisation des programmes de coopération entre pays en développement, et d'intensifier les travaux préparatoires de cette Conférence. En juillet, une première réunion d'experts s'est tenue à Genève, au cours de laquelle d'importantes recommandations ont été formulées. En août, la cinquième Conférence au sommet de Colombo a pris des décisions particulièrement appropriées et prêté son appui décisif au Programme de Manille. Plus récemment encore, les pays membres de l'Organisation de l'unité africaine ont tenu une réunion d'experts, suivie d'une autre réunion de ministres, qui a pris fin il y a seulement quelques jours, afin de préciser leur contribution à la Conférence.

Tous ces travaux divers, coordonnés entre eux, ont été couronnés la semaine passée par une seconde Réunion d'experts, tenue ici même à Tlatelolco, et ils sont appuyés par une vaste documentation et une série d'études techniques qui sans aucun doute serviront à faciliter et à guider les travaux de la Conférence au sein de laquelle, soit dit en passant, nous devons nous montrer satisfaits de compter sur la participation d'un nombre considérable d'organismes qui réalisent les tâches les plus fécondes relatives aux programmes d'aide spécifique envers la coopération économique entre pays en développement.

L'effort persévérant, illustré par la récapitulation sommaire à laquelle je viens de me livrer, nous oblige, à mon avis, à doublement travailler en vue d'atteindre des résultats positifs et tangibles

et non seulement en ce qui concerne les mesures énoncées et la contribution mentionnée dans les points 7 et 8 du programme de la Conférence, respectivement, mais aussi, et très spécialement, en ce que concerne ce qui constitue sans aucun doute un des points des plus importants - si ce n'est pas le plus important - du programme de la Conférence: le point 9 qui traite des "mécanismes et dispositions pour l'exécution du Programme de coopération économique entre pays en développement".

Pour quiconque a abordé cette question, nous estimons que deux points doivent être évidents et axiomatiques:

1) Que les résultats que l'on peut attendre de tout programme de coopération entre les pays en développement, même le mieux médité et mis au point, dépendront en dernière analyse du mécanisme dont on dispose pour leur application;

2) Qu'il faut éviter toute division à ce sujet entre le Groupe des pays non-alignés et le Groupe des 77, car elle pourrait entraîner des conséquences de la plus haute gravité pour la solidarité des pays en développement, ce qui, par bonheur, nous semble être une supposition inconcevable et absurde, car les membres du premier de ces deux groupes font partie du deuxième, dont ils représentent environ les deux tiers.

Outre la confirmation de ces deux vérités fondamentales et que nous croyons indiscutables, nous pensons que le rôle de la

Présidence doit se borner à former des vœux fervents pour que la Conférence réussisse dans ses efforts en vue d'atteindre l'objectif fixé et, en tant que modeste contribution à cette tâche délicate et suprême, mentionner quelques-uns des documents proposés à la Conférence, dont certaines décisions et propositions pourraient faire l'objet d'une considération avantageuse.

En ce qui concerne cette question en général, il convient de rappeler ce qui a été dit lors de la Conférence de Colombo, où on a souligné la nécessité "de l'existence d'une coordination permettant l'exécution des mesures adoptées en fonction du Programme d'action du mouvement non-aligné et des mesures prévues par la résolution sur la coopération économique entre les pays en développement approuvée par le Groupe des 77 lors de la Réunion ministérielle tenue à Manille." A ce sujet -signale-t-on "la prochaine Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement qui doit se tenir à Mexico, devrait offrir l'occasion de contribuer à cet objectif".

Dans le contexte, la Conférence au sommet de Colombo signale de même, sans équivoque, que les pays en développement doivent protéger leurs droits économiques légitimes lors des transactions internationales par l'utilisation de leur pouvoir de négociation collectif, et elle ajoute "que la nécessité de l'heure actuelle est d'imposer l'instauration d'une volonté commune et la création des mécanismes appropriés qui

permettent d'utiliser pleinement les complémentarités, les ressources et les capacités existant dans le monde en développement, en vue de leur profit mutuel et de leur profit économique collectif". Dans ce but, il faudra que la Conférence de Mexico sur la coopération entre pays en développement "examine les divers mécanismes et dispositifs possibles pour atteindre cet objectif".

En ce qui concerne l'éventuelle instauration d'un organisme plénier qui, selon l'avis de certains pourrait être une Conférence qui se réunirait tous les ans, au niveau ministériel, il conviendrait d'étudier la situation qui découle de la Résolution 92 (IV) de la CNUCED, et conformément à laquelle le Groupe des 77, s'il maintient les procédés suivis jusqu'à présent, devrait se réunir, au niveau ministériel, au moins deux fois tous les trois ans.

Quant à la possible création d'un autre organisme de caractère permanent et dont l'intégration serait limitée, il serait utile d'étudier ce que les Etats membres de l'organisation de l'Unité africaine ont résolu lors de leur récente réunion à niveau ministériel, en déclarant dans le cadre d'un "Programme d'action" que:

"Le meilleur procédé pour renforcer l'intégration économique sous-régionale serait d'instaurer un Conseil coordinateur des activités des groupes régionaux existants. Ledit Conseil pourrait recevoir de l'assistance de toutes les institutions économiques et financières

spécialisées dans des domaines tels que les banques, les transports, les chambres de compensation, les exportations et, les importations, la commercialisation, les entreprises multinationales, etc."

Par rapport à la coopération que seraient susceptibles d'apporter dans le domaine en question, les organismes internationaux, il conviendrait de citer parmi les derniers documents disponibles, celui qui a été soumis conjointement à cette Conférence par les secrétariats des commissions économiques régionales. Ce document fait ressortir la nécessité d'améliorer la communication et les contacts entre toutes les commissions régionales et on y souligne "le caractère inadéquat des mécanismes institutionnels pour répondre d'une manière effective à la croissance et aux nouvelles requêtes de la coopération économique entre pays en développement, particulièrement à niveau inter-régional", affirmant par conséquent "qu'il est nécessaire de prendre en considération l'établissement de mécanismes plus effectifs dans le cadre des commissions régionales à cette fin" et de formuler à ce sujet plusieurs suggestions concrètes.

Pour finir, il conviendrait de mentionner, dans le contexte de quelques possibles alternatives à étudier en vue de l'organisation d'un secrétariat du Groupe des 77, ce qui est exposé sur ce point particulier dans le dossier des experts de la Réunion ministérielle de l'OUA auquel j'ai fait allusion il y a un moment, et dont la rédaction est comme suit:

"Sur la question de l'institutionnalisation, le Groupe a pris acte de deux propositions contenues dans le document UNCTAD/ECA/843. Ce sont les suivantes:

A) Un système flexible grâce auquel le Secrétariat se formerait à partir des délégations permanentes de Genève, des Etats membres du Groupe des 77.

B) Un Secrétariat séparé et indépendant dont les adhérents viendraient des Etats membres du Groupe des 77.

En outre, la délégation d'Egypte a fait une troisième proposition déterminée comme suit:

C) Que le Secrétariat devrait se former d'unités des organes ou commissions économiques régionales pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique Latine, qui devraient avoir des bureaux permanents à Genève et New York, ce qui serait d'une utilité certaine pour le Groupe des 77 et lui fournirait les mécanismes nécessaires pour assurer la coordination.

Il faut mettre l'accent sur le fait que cette proposition n'impliquerait aucun frais superflu pour le Groupe des 77."

Enfin le Groupe des Experts gouvernementaux de notre Conférence, dans le compte rendu de sa seconde réunion préparatoire, qui

eut lieu le 11 septembre, résume les conclusions, auxquelles il est parvenu, de la façon suivante:

"En général, l'accord s'est fait sur la nécessité , d'assurer la poursuite la plus efficace du Programme de Coopération économique à adopter, et de passer en revue périodiquement les progrès effectués dans la mise en oeuvre du Programme. Dans cette perspective, des vues ont été exprimées sur la nécessité d'instaurer un cadre global afin d'harmoniser les efforts entrepris à divers niveaux. On a signalé également qu'il y a lieu de développer des mesures spécifiques de coopération d'une manière pragmatique, en insistant sur les progrès déjà accomplis dans diverses zones grâce à la création de mécanismes là ou cela s'imposait; on a fait remarquer qu'il fallait veiller à éviter une multiplication inutile des efforts.

En ce qui concerne le soutien apporté par les organisations internationales aux mécanismes de coopération entre pays en développement, on a suggéré aux organisations internationales en question de se donner les moyens de coordonner leur appui et de créer, entre autres, une organisation inter-secrétariat.

Ce que je viens de citer n'est évidemment qu'à titre d'exemples pour illustrer mes dires, exemples qui pourraient, au besoin, être multipliés sans difficulté. Cependant, je ne crois pas que ce soit

le moment de le faire, et la présidence n'est pas l'instance la plus appropriée à cet effet. Je m'incline plutôt à penser que le programme d'action africain, que j'ai mentionné à deux reprises, a tout à fait raison, quand il affirme dans son dernier paragraphe:

"Etant donné que le Comité Ad Hoc de Genève n'est parvenu à aucune conclusion, le Groupe recommande aux secrétariats de la Commission Economique pour l'Afrique et à L'Organisation de l'Unité Africaine de faire des propositions au Groupe Africaine de la Conférence de Mexico sur la base d'une étude comparative des différentes formules envisagées."

Pour conclure et pour les motifs que je viens d'exposer, je bornerai donc à vous manifester combien j'espère que la Conférence réussira à créer et articuler harmonieusement des dispositifs mentionnés sous le point 9 du Programme, ce qui constituerait un facteur décisif pour le renforcement et l'évolution du Nouvel Ordre économique international et pour la consolidation d'une économie collective du Tiers Monde plus solide, assurant la souveraineté authentique et l'indépendance politique de tous les Etats qui en font partie.

Tout ceci n'affectera d'aucune manière l'esprit que depuis toujours a animé le Groupe des 77, voire l'encouragement de la coopération avec d'autres groupes, à condition que celle-ci soit basée sur l'égalité souveraine et se soumette aux exigences de la justice et de l'équité. Cela constituera, tout au contraire, une preuve indiscutable

de la ferme décision des pays en développement, de sauvegarder dans le domaine des relations internationales, leurs légitimes droits économiques mettant à profit leur pouvoir de négociation collectif.

Pour mettre fin à cette intervention, qui commence à être un peu longue, qu'il me soit permis d'ajouter quelques mots concernant le titre de la Conférence.

La coopération économique entre les pays en développement est une idée abstraite. Pour pouvoir apprécier à sa juste valeur son importance dans la pratique il convient de citer quelques chiffres, comme par exemple ceux qui suivent:

Les pays en développement représentent les trois quarts de l'humanité; la majeure partie des ressources naturelles et du potentiel de production du monde se trouve également sur leurs territoires; le montant des exportations que ces pays réalisèrent entre eux, au cours de l'année 1975, fut de 40 milliards de dollars, c'est-à-dire à peu près 20% de leur commerce global; le commerce des produits de base représente le cinquième de ce montant; le taux de croissance du commerce entre les pays en développement est maintenant supérieur au taux de croissance de leur commerce avec le reste du monde.

En ce qui concerne les associations de producteurs de matières premières, dont traite l'article 5 de la Charte de droits et

des devoirs économiques des Etats, il suffit d'exposer ce qui a été réalisé dans ce domaine par les pays en développement:

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) représente 55% de la production mondiale et 90% des exportations mondiales de pétrole: L'Union des pays exportateurs de bananes contrôle 23% de la production mondiale et 70% de l'exportation globale; si on prend le cas du caoutchouc naturel qui dépend de l'Association correspondante on trouve les chiffres suivants: 86% de la production mondiale et 93% des exportations; en ce qui concerne le mercure nous constatons que les pays membres de l'Association respective de Producteurs assurent 59% de la production mondiale; l'Association internationale de bauxite, récemment créée, assure, de son côté, 71% de la production mondiale et 80% de la totalité des exportations; l'Association des pays exportateurs de minerai de fer, à son tour, produit 35% du minerai mondial et 65% de ce qui s'exporte dans le monde. En outre est en train de se créer une Association de trois pays asiatiques qui contrôlent 80% de la production mondiale et 68% des exportations mondiales de jute.

Si l'on réfléchit sur ce qui vient d'être rapporté, l'on comprendra parfaitement pourquoi une coopération économique entre les pays en développement, du niveau et de l'efficacité, que nous souhaitons tous, j'en suis convaincu, se transformera en un outil d'une valeur inestimable, qui permettra la consolidation du Nouvel Ordre Economique

International et qui donnera au Tiers Monde la possibilité d'exercer son droit à l'auto-suffisance, au bien être et à la liberté, apportant ainsi une contribution de premier ordre à la paix.

ALLOCUTION PRONONCEE PAR M. CAMANI COREA, SECRETAIRE GENERAL DE LA CNUCED  
A LA DEUXIEME SEANCE PLENIERE DE LA CONFERENCE SUR LA  
COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma profonde satisfaction de me trouver une fois de plus à Mexico. Ce fut ici-même, dans cet immeuble, qu'un groupe de travail convoqué par la CNUCED, il y a deux ans environ, s'était consacré à la tâche de rédiger la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Cette Charte, proposée par le Président Echeverría lors de la Troisième session de la CNUCED à Santiago, a été adoptée ensuite, par l'Assemblée générale. Elle constitue maintenant un des documents fondamentaux qui reflètent l'impératif d'un nouveau système de relations économiques. Il s'agit en vérité d'une base sur laquelle le Nouvel ordre économique et social devra s'ériger. J'espère M. le Président, que l'actuelle Conférence du groupe des 77 pays en développement qui se sont réunis ici dans la ville de Mexico, aboutira également à des résultats d'une importance capitale. Le concept d'autonomie collective, celui de la nécessité de liens puissants et étroits entre les pays du Tiers monde sont essentiels pour aboutir un nouvel ordre. En effet, dans le déroulement de l'histoire, ce concept représente peut-être un des traits les plus importants d'une économie globale restructurée.

Monsieur le Président, il me semble que la tâche qui incombe à cette réunion est de donner un contenu à cette notion, de traduire l'esprit qui l'inspire en actions concrètes et décisives. De telles actions devront être poursuivies consciemment et à bon escient. Encore que les forces qui agissent sur le marché et le cours des changements économiques pourraient entraîner une certaine intensification des échanges entre pays en développement, ceux-ci à eux seuls ne suffiraient pas à provoquer une transformation fondamentale pourtant si nécessaire dans ce domaine. Les structures historiques formées au début de l'époque de dépendance des puissances coloniales ou des métropoles, continuent même de nos jours, à soutenir les relations bilatérales établies jadis. C'est pourquoi le processus de coopération entre pays en développement devra être encouragé consciemment, stimulé volontairement et facilité par des

actions réfléchies et délibérées, tendant précisément à ce but. Ne pas entreprendre de telles actions et manquer de favoriser sciemment ce processus, ne fera, à longue échéance, que ralentir le processus de développement et de transformation des pays du Tiers Monde. Les pays du Tiers Monde ne sauraient attendre que les pays industrialisés de notre époque absorbent l'ensemble des fournitures accrues de marchandises et de services qui surgiront à la suite de leur transformation économique. Pour en arriver là, ils seront obligés d'établir et de développer, de nouvelles orientations commerciales. Les pays socialistes représentent un potentiel incontesté sous ce rapport, mais le potentiel le plus prometteur se trouve au sein même des pays du Tiers Monde, dotés de territoires immenses et de populations innombrables.

M. le Président, la notion d'autonomie collective, telle qu'elle a été conçue par le Programme d'action pour un Nouvel ordre économique international, n'est pas, à mon avis, l'expression d'un désir d'isolement et d'autarcie. Elle représente, tout au contraire, une dimension essentielle et plus ample d'un nouveau système intégré de relations globales, facteur essentiel d'une stratégie mondiale visant au développement. Car ce concept n'est pas seulement un moyen de créer et de renforcer les liens entre pays en développement, c'est aussi un instrument destiné à transformer leurs relations avec le reste du monde. C'est pourquoi, M. le Président, comme on l'admet généralement, il y a deux acceptions du concept de coopération entre pays en développement celle de la collaboration mutuelle en vue d'accroître leur pouvoir de négociation et autres relations avec le monde extérieur; et peut-être même encore plus cruciale à long terme- celle de stimuler des relations réciproques plus étroites et plus directes entre eux. Ces deux acceptions doivent se compléter, s'appuyer et se renforcer mutuellement. Ensemble, elles pourraient exprimer assez exactement le dynamique du Nouvel Ordre économique international.

M. le Président, l'idée de la coopération entre pays en développement n'est pas nouvelle. Depuis longtemps, elle a été manifestée et répétée au cours des réunions des mouvements non alignés, des rencontres régionales, notamment en Amérique latine, et lors de plusieurs rassemblements, des pays en développement. Mais jamais auparavant elle ne s'est propagée à une telle vitesse. Ce qui dans le passé n'était qu'un principe général, a acquis de nos jours un contenu de plus en plus précis. L'année actuelle, l'année 1976, est d'une signification tout particulière sous ce rapport. Le contenu à grands traits d'un programme d'action concernant la coopération entre pays en développement a été successivement énoncé par le Groupe des 77 au cours d'une série de réunions décisives tenues à Manille; par le Groupe préparatoire d'experts de cette Conférence à Genève; par la Réunion des Chefs d'Etats et de Gouvernements des pays non-alignés à Colombo; et plus récemment à Addis-Abeba par la Réunion des Ministres africains sur la Coopération économique. La présente réunion, constituera, j'en suis persuadé, un autre événement marquant sur cette voie. Toutes ces délibérations nous ont permis d'identifier de façon plus concrète et plus précise que jamais auparavant les régions propres à la coopération, les programmes spécifiques susceptibles d'être réalisés, et les mesures concrètes pouvant être appliquées. Tout ceci représente un progrès notable dans l'évolution du concept de coopération.

Mais je crois sincèrement que tous ces efforts ont également servi à atteindre une nouvelle phase. Les zones de coopération qui ont été déterminées, devront dès à présent être formulées en termes plus opérationnels. Les principes et idées généraux devront être définis de façon plus détaillée il faudra s'assurer de la possibilité de leur mise en exécution; les mécanismes de négociations et réalisations pratiques devront être fixés et établis. Voici donc la tâche à remplir dans le futur immédiat. Et cette tâche requiert de l'organisation, de la préparation et de l'expérience.

Au cours de cette tâche visant à concrétiser les liens entre pays en développement, il me semble important de procéder sur deux fronts à la fois. D'une part, il faudrait apporter un appui plus vigoureux à l'effort de la coopération mutuelle qui s'est déjà engagée et qui sera

engagée à l'avenir à l'échelon régional, sous-régional et autres niveaux par certains groupes de pays en développement. Ces efforts, dont le potentiel est sans doute considérable, doivent être considérés comme un facteur essentiel du concept général de coopération, appartenant au cadre général élaboré à cette fin. Il est important de trouver le meilleur moyen pour que ces efforts de coopération et de collaboration certains de pays en développement deviennent plus efficaces et se prêtent mieux à un appui mutuel. Un certain nombre de mesures concrètes - outre les propos d'intégration régionale - déjà identifiées, peuvent être réalisées le plus avantageusement dans le contexte de la collaboration entre certains groupes de pays en développement. Les propositions d'opérations en association ou d'entreprises en commun en est un exemple pertinent. La tendance à créer des associations de producteurs en est un autre, mais en même temps d'avancer également sur le front plus ample de la coopération et de la collaboration entre l'ensemble des pays en développement. Cette coopération a un sens politique sur toute la ligne, pour ainsi dire. Elle donnera une vigueur et un contenu tout spécifiques au concept général de la solidarité entre tous les pays du Tiers Monde. Et là aussi un nombre de possibilités importantes et prometteuses a déjà été identifié. Par exemple, la proposition d'instaurer un système de préférences commerciales du Tiers Monde, celle de conclure des accords de paiements ou monétaires entre pays du Tiers Monde, la proposition de créer une institution spéciale du Tiers Monde dans les domaines des finances et de la banque, figurent parmi ces possibilités. Il serait nécessaire d'étudier intensément et de mettre au point les idées qui ont déjà été exprimées et celle qui peuvent naître à l'avenir, de façon à pouvoir les conduire au stade de l'application pratique. C'est une tâche qui incombe aux gouvernements des pays en développement, mais pas à eux seulement. D'autres institutions du Tiers Monde devraient contribuer à cette évolution. De ce point de vue, j'ai plaisir à constater que l'instauration d'un Centre d'études du Tiers Monde, qui doit être inauguré demain, et les activités d'organismes tels que le Forum du Tiers Monde, constituent un motif d'encouragement.

M. le Président, on dit souvent que la différenciation existante au sein du Tiers Monde est un facteur de division qui peut miner leur unité et leurs espérances de coopération. Quant à moi, j'estime que le contraire est vrai. Le fait même que les pays en développement se trouvent à des niveaux différents de mise en valeur, qu'ils soient dotés de traits différents - ce fait pourrait à lui seul leur fournir une occasion d'échanges réciproquement satisfaisants. Le cadre de la collaboration doit, bien entendu, prêter attention au fait de la différenciation, au besoin de protection des pays les plus faibles. Mais il pourrait en même temps tirer parti des occasions que lui offrent justement ces différences - occasions qui en vérité, sont vastes et provoquent l'enthousiasme.

M. le Président, je voudrais à présent attirer l'attention sur certaines manifestations qui auront lieu dans les mois à venir et qui touchent de très près l'idée de coopération parmi les pays en développement. Je pense aux négociations sur le point de s'engager à la suite de la quatrième session de la CNUCED tenue à Nairobi cette année en mai. Comme vous savez, la question du commerce des matières et des produits de base est un aspect crucial du nouvel Ordre économique international. Cette question des produits de base a vraiment compté pour beaucoup lors de la réunion de Nairobi. Comme suite à la résolution adoptée, tout un nouveau cadre a été instauré en vue de la négociation et de la mise en oeuvre du programme intégré des produits de base. La réunion de Nairobi a largement appuyé la notion de programme intégré, et bien qu'une décision n'y ait pas été prise en ce qui concerne l'établissement d'un fonds commun pour le financement des produits de base, et qu'aucun accord n'y soit intervenu pour chacun des produits de base, l'engagement a été pris de négocier à ce sujet dans le cadre d'un ensemble à atteindre dans un délai bien défini. Comme conséquence de la résolution de Nairobi, j'estime maintenant que la question des produits de base vient elle-même d'atteindre une nouvelle phase. Celle des discussions sur la nécessité d'agir est maintenant dépassée. Nous devons maintenant nous efforcer d'assurer que l'action soit effectivement entreprise. Je ne saurais trop insister sur l'importance et

la complexité du défi auquel nous faisons face. Les négociations qui se dérouleront dans les dix-huit mois ou dans les deux années à venir ne sont pas de celles qui visent à l'adoption de résolutions générales. Elles ont pour but la restructuration effective des marchés d'une série de produits de base qui présentent un grand intérêt pour les pays en développement. La tâche est loin d'être facile. On ne lui connaît guère de précédents. Elle exige une concentration massive des efforts, de la capacité d'organisation et des connaissances techniques. Dans le passé, les accords sur les produits de base se sont soustraits à nos efforts. Il est bien trop facile, quand la volonté d'agir est faible, de permettre que les difficultés techniques retiennent toute l'attention et ne donnant naissance qu'à des discussions prolongées et à des résultats indéfinis. Par sa présentation du programme intégré, la CNUCED s'est efforcée de surmonter certaines des faiblesses de la vision fragmentaire du passé. Mais le cadre constitué par la résolution de Nairobi ne constitue pas à lui seul une garantie de succès. Il faut en tirer parti et l'utiliser résolument en vue d'atteindre nos objectifs.

M. le Président, je suis profondément convaincu que les pays en développement doivent considérer ces négociations cruciales comme un de leurs soucis primordiaux pour les temps à venir. Je ne saurais imaginer un meilleur défi à leur capacité de coopérer et collaborer entre eux. Ils devront prêter une attention sérieuse aux moyens d'instaurer cette collaboration. Ce seront presque toujours les mêmes pays industrialisés qui interviendront en tant que gros consommateurs dans toutes les négociations portant sur des produits spécifiques. Il n'en va pas de même pour les pays producteurs. Ces derniers devront s'efforcer tout spécialement d'assurer leurs consultations et leur collaboration mutuelles. Si nous sommes à la recherche d'accords entre producteurs et consommateurs, il est bien évident que l'accord entre les producteurs eux-mêmes est la condition préalable d'un tel résultat.

Les négociations sur les produits spécifiques commencent en septembre. Nous avons fixé la date de réunion concernant quatre produits pour cette seule année ainsi qu'une réunion préparatoire sur le Fonds commun. Le déroulement de cette réunion est d'importance vitale pour l'implication toute entière de l'action dans le domaine des matières premières, en ce qui concerne problèmes particuliers du commerce de matières brutes qui constituent une partie si essentielle du Nouvel Ordre Economique International.

Monsieur le Président: ce n'est pas dans le domaine des seules matières premières que des négociations cruciales doivent avoir lieu. Nairobi a aussi commencé une série des réunions sur un Code de conduite pour le transfert des techniques et pour l'établissement de lignes directrices concernant des usages restrictifs de commerce. Celles-ci, encore une fois sont déterminantes pour l'issue de la coopération entre les pays en développement, non seulement dans sa conception mais aussi en termes effectifs. Il est encourageant qu'une réunion préparatoire des pays en développement sur le code de conduite pour le transfert des techniques doive avoir lieu ici à Mexico dans un avenir proche.

Monsieur le Président: la tâche à accomplir requiert comme je l'ai dit, beaucoup d'organisation et de préparation de la part des pays en développement. Il en est ainsi particulièrement depuis que dans le domaine des problèmes internationaux, nous allons de plus en plus du général au spécifique. Nous allons aussi d'une période durant laquelle la réponse donnée sur la part de l'action à prendre par les pays en développement pour les besoins des pays du tiers monde était dictée surtout par des considérations humanitaires et éthiques, vers une période dans laquelle elle aurait besoin de se baser sur les exigences de changement dans leur structure fondamentale. Dans cette nouvelle phase il faudra remplacer la supplication par le renforcement de la capacité d'action de la part des pays en développement eux mêmes. Je crois que le résultat atteint à Nairobi en ce qui concerne les matières premières aurait été difficilement

possible si les pays en développement n'avaient fait preuve de cohésion et d'unité, et d'une capacité d'appuyer leurs exigences par une volonté d'agir par eux mêmes et d'engager leurs propres ressources. Des actions, telles que celles-là continueront à être d'une importance décisive dans l'avenir.

Monsieur le Président: cette Conférence devrait porter une attention toute spéciale à la manière dont les pays en développement pourraient s'organiser au mieux entre eux pour relever le défi lorsque nous le rencontrerons. Certainement ce problème même, le problème des mécanismes institutionnels, est un point spécifique et important de votre ordre du jour. Ce n'est pas à moi de me prononcer sur la démarche spécifique qui conviendrait le mieux pour atteindre cet objectif. Mais je ne doute pas que plus grande sera la préparation, plus grande sera la cohésion que les pays en développement apparterant vis à vis des problèmes principaux, de notre temps, plus grandes seront les perspectives de succès.

Monsieur le Président, j'aimerais dire en conclusion combien je fais cas de l'association de la CNUCED dans le cadre de cette Conférence. La CNUCED se conforme tout spécialement avec le Groupe des 77 puisque c'est bien dans le contexte de sa première Conférence que le Groupe lui même fut créé. Bien que le Groupe se manifestait dans d'autres forums depuis lors, sa forte présence dans le cadre de la CNUCED perpétue son importance vitale pour notre travail. Surtout, le concept même de coopération entre pays en développement a été depuis longtemps une des préoccupations spécifiques de la CNUCED. Nous avons, et avons eu depuis un certain temps maintenant une Division du secrétariat dédiée aux problèmes spécifiques de l'expansion du commerce parmi les pays en développement. Nous avons cherché à contribuer à l'évolution et l'élaboration des idées et des buts à atteindre dans ce domaine. Récemment à la Conférence de Nairobi, une décision a été prise en vue de fixer un comité intergouvernemental comme part de l'organisation permanente de la CNUCED qui se conjoindrait au support que la communauté internationale et les organisations internationales pourraient

donner à la coopération des efforts des pays en développement. Nous mêmes dans le Secrétariat cherchons à soutenir et à contribuer au travail de ce comité. Mais la contribution du Secrétariat de la CNUCED au sujet de la coopération ne se limiterait pas à de telles mesures d'aide. Nous voulons aussi continuer à renforcer la contribution que nous avons apportée dans le concept même de la coopération à la fois dans ses dimensions particulières et générales, et coopérer pour l'aide des pays en développement en donnant une manifestation réelle à l'idée d'une confiance collective entre eux. Comme cette idée a évolué et constitue une part plus grande d'une stratégie générale pour le développement, elle jouera un rôle croissant parmi les préoccupations de la CNUCED et de son Secrétariat.

SECRETARIAT DES NATIONS UNIES

INTERVENTION DE M. ABD-EL RAHMAN KAHNE, DIRECTEUR EXECUTIF DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL, AU COURS DE LA QUATRIEME SESSION PLENIERE,  
LE 14 SEPTEMBRE 1976

Monsieur le Président,

Qu'il me soit permis de commencer ce bref exposé en exprimant ma sincère gratitude et mon estime à notre pays hôte, au peuple mexicain et à son Président, Son Excellence Luis Echeverría, pour le chaleureux accueil et les services efficaces qu'ils nous ont offerts à l'occasion de cette conférence sur la Coopération Economique entre Pays en Développement.

Je considère, Monsieur le Président, que cette conférence renferme le potentiel nécessaire pour faire franchir une étape historique au monde en développement. Comme vous le savez, le succès en matière de la coopération économique exige, comme élément fondamental, de la bonne volonté. Ce succès exige aussi qu'on établisse clairement que les plus grandes chances de progrès se doivent plus à l'effort collectif qu'à une entreprise individuelle. La seule réunion de cette assemblée démontre, à mon avis, qu'il y a ici non seulement cette bonne volonté, mais aussi la reconnaissance du fait qu'une démarche commune est essentielle à la réalisation des visées économiques du tiers monde.

C'est une tâche impressionnante que celle qui se présente à cette Conférence. Le temps qu'il a fallu pour que les groupements de pays développés reconnaissent la nécessité d'une coopération économique et les progrès relativement lents réalisés par ces mêmes pays dans l'avènement de véritables communautés économiques, témoignent bien de l'étendue des difficultés affrontées par cette conférence.. Dans le cas

des pays en développement, dont certains n'ont souvent qu'une indépendance récente, et sont entièrement consacrés à renforcer leurs structures nationales, les difficultés sont encore plus grandes.

Bien que la route puisse être difficile, ce n'est que justice à mon avis, d'avoir autant souligné, jusqu'à présent, l'importance de la coopération économique entre pays développés et pays en développement, dans le but de réaliser les objectifs du Nouvel Ordre Economique International. Cependant, comme vous le savez, Monsieur le Président, les idées et les attitudes ont besoin d'un temps considérable pour se transformer, alors que le temps qui nous est imparti pour établir une base économique visant à une distribution plus acceptable des richesses entre riches et pauvres est extrêmement limité. C'est pourquoi ce qui devient, à mon avis, le point le plus important dans l'établissement de la coopération économique internationale, c'est le contrôle des ressources disponibles dans les pays en développement par ces mêmes pays, dans une activité qui sera mutuellement bénéficiaire pour tous ceux qui y participeront. En faisant preuve d'une telle habilité, les pays en développement augmenteront sans aucun doute leurs chances d'atteindre des relations internationales plus équitables.

Cette considération émane de la déclaration de Lima et du plan d'action pour le Développement et la Coopération industriels, adopté par la deuxième Conférence Générale de l'ONUDI et appuyé ensuite par l'Assemblée Générale. La coopération entre pays en développement est un point important du Plan d'Action, qui signale un ensemble de mesures destinées à promouvoir la coopération industrielle entre pays en développement. Ces mesures englobent, entre autres, l'établissement de dispositifs institutionnels pour permettre la coordination parmi les pays en développement en vue d'acquérir et d'utiliser la technologie étrangère, et la conclusion d'accords à long terme en ce qui concerne la spécialisation industrielle.

La difficulté de la tâche qui échoit à cette Conférence accroit encore lorsque nous considérons sa complexité. La coopération économique, comme vous le savez, peut prendre des formes très diverses. Presque tous les secteurs économiques se prêtent à la coopération, que ce soient les finances, l'industrie, l'agriculture ou le commerce. Sans aucun doute, vos délibérations aborderont chacun de ces domaines et nous espérons qu'elles instaureront des programmes précis et pratiques de coopération pour chacun de ces secteurs.

Notre souci principal à l'ONUDI se rapporte au secteur industriel, bien que l'on reconnaisse de plus en plus qu'aucun secteur ne peut être isolé des autres. La Deuxième Conférence Générale de l'ONUDI a reconnu clairement le rôle de l'industrie comme instrument dynamique de croissance, dont l'importance est essentielle au développement économique et social rapide des pays en développement. Par conséquent, pour que la coopération économique entre pays en développement connaisse le succès, il faut qu'elle soit fondée sur un programme bien conçu de participation au progrès technologique, ainsi que la reconnaissance de son rôle déterminant pour la création de capacités industrielles de production.

Le monde en développement a démontré les possibilités de la coopération industrielle comme voie vers la croissance économique. Par exemple, les progrès réalisés par le Groupe andin en vue de la mise en oeuvre d'un accord de complémentarités industrielles est évident. Dans une autre région, celle de l'ASEAN, les pays en développement ont démontré clairement leur résolution d'accélérer le développement économique au moyen d'accords significatifs de coopération industrielle. Néanmoins, ces exemples tendent à être exceptionnels et, dans un certain nombre d'autres cas, d'ambitieux programmes d'intégration n'ont pas réussi à produire des résultats visibles. Une des questions principales qui se posent à la Conférence est donc celle de transmettre le succès obtenu par certains groupements régionaux dans le domaine de la coopération in-

dustrielle à d'autres régions du monde en développement. En même temps, le besoin se fait sentir de directives dont l'application permettrait au succès dans la coopération régionale sur le plan industriel de s'étendre au sein d'un cadre interrégional.

L'ONUDI a été étroitement liée à l'élaboration d'un nombre considérable de schémas de coopération industrielle. L'organisation a agi, sur demande, en tant que conseiller dans le domaine de la planification industrielle au niveau régional, tout particulièrement sur la viabilité et l'emplacement des industries régionales et la distribution qui en résulte. Dans d'autres cas, l'ONUDI s'est mise à l'avant-garde de certaines démarches interrégionales en vue de la coopération industrielle, en concentrant ses efforts sur l'établissement d'opérations industrielles en association. Ces programmes ont permis à l'Organisation d'accumuler une expérience considérable de la coopération économique, notamment dans le domaine crucial du transfert des technologies.

Nous sommes convaincus que le transfert des technologies entre pays en développement offre de vastes perspectives. Comme vous le savez, M. le Président, certains pays en développement ont non seulement atteint un niveau élevé de connaissances technologiques, mais encore des capacités notables pour l'acquisition et le développement de la technologie. Sans aucun doute, notre hôte le Mexique appartient à cette catégorie. L'expérience nous a démontré, M. le Président, que ces connaissances représentent un bienfait incontestable pour d'autres pays en développement à une étape moins avancée de leur développement industriel, tout particulièrement si elles sont acquises dans les circonstances propres aux pays en développement. C'est pourquoi l'ONUDI a pris l'initiative d'un certain nombre de projets pilotes, par l'intermédiaire desquels les pays en développement procèdent à l'échange d'informations concernant le développement et le transfert des technologies.

Un autre facteur, qui est apparu de nos travaux dans ce domaine, est le besoin de développer des technologies appropriées aux exigences des pays en développement. La situation peut différer considérablement entre les pays en développement et les secteurs de l'industrie en question. Cependant, un bon nombre de pays en développement se partagent des caractéristiques similaires. Parmi celles-ci nous pouvons mentionner par exemple des structures d'emploi, des facteurs climatologiques et des occasions pour réaliser des économies d'échelle. Ces facteurs devront être pris en considération dans les technologies en développement conçues pour les différents pays du monde en développement. A ce sujet, l'ONUDI est en train d'explorer les occasions pour développer et introduire des technologies appropriées qui tiennent compte des ressources des pays en développement; technologies qui peuvent conduire à une production libre de complexités inutiles, et qui, avec le temps, pourra satisfaire les besoins réels des masses. Nous considérons que ceci donnera une impulsion considérable à la coopération technique et au commerce entre les pays en développement.

De même, Monsieur le Président, à mon avis, n'importe quelle forme de coopération dans le monde en développement exigera une réunion au cours de laquelle elle sera discutée. A ce sujet je voudrais insister auprès des membres de la conférence sur ce qui a été établi dans la déclaration de Lima et le Plan d'Action, dans le sens que l'ONUDI doit établir un système de consultations et de négociations aux niveaux régional, inter-régional et sectoriel.

Le conseil de développement industriel a demandé au secrétariat de l'ONUDI d'étudier ce système de consultation et de négociations au niveau sectoriel et sur une base expérimentale. Pour cette raison l'ONUDI organise des consultations dans les industries du fer et de l'acier, des engrais chimiques et de quelques industries agricoles.

Le conseil de développement industriel considère aussi l'intérêt d'élargir son système sur une base globale. Un tel système permettrait une discussion d'importance sur les structures futures qu'aura l'industrie dans le Tiers-monde. Elle instaurera aussi un conseil grâce auquel les pays en développement négocieront la répartition des bénéfices résultants de cette structure industrielle ainsi que la mise au point conjointe des discussions avec le monde développé. Nous considérons que le système de consultations et de négociations possède le potentiel nécessaire pour devenir un instrument important de politique dans la détermination du développement économique mondial futur en tenant compte du but de Lima d'un 25% du total mondial de production en l'an 2000.

Un autre aspect important, en relation avec l'intégration industrielle, qui pourrait servir à fortifier la coopération économique entre les pays en développement, et qui mérite l'attention des membres de la conférence, est constitué par le fonds de développement industriel. L'initiative de constituer un fonds de développement industriel a été également le résultat de la seconde Conférence Générale de l'ONUDI, qui a indiqué que le fonds de développement industriel en particulier permettra à l'ONUDI de renforcer son programme dirigé vers l'établissement et/ou l'intensification de la coopération entre les pays en développement. Le fonds a obtenu toute la considération du conseil du commerce et du développement et nous espérons qu'il recevra l'approbation de la trente-et-unième session de l'Assemblée Générale qui permettra au fonds d'entrer en vigueur le premier janvier 1977.

A cet égard, un engagement envers l'ONUDI pris par les pays en développement, qui sont en mesure de le faire, représenterait un pas en avant susceptible de renforcer encore plus la coopération économique entre pays en développement.

J'ai attiré l'attention, M. le Président, sur ces initiatives en cours à l'ONUDI pour mettre en relief l'importance que nous attribuons au développement d'une autonomie collective parmi les pays en développement. Des initiatives semblables sont actuellement en cours à travers tout le système des Nations Unies. Je voudrais donc, en souhaitant le meilleur succès à vos délibérations, signaler l'occasion qui s'offre à la Conférence de tirer parti de tout le travail des experts accompli au sein des Nations Unies, afin de réaliser un programme de coopération complet et efficace.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

INTERVENTION DE M. ENRIQUE V. IGLESIAS,  
**SECRETARE GENERAL DE LA COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE,**  
A LA QUATRIEME SESSON, LE 14 SEPTEMBRE 1976

Monsieur le Président, Messieurs les Délégués:

C'est un grand honneur pour moi de pouvoir m'adresser à cette assemblée des pays du Tiers Monde sur un sujet aussi important, au nom de mes collègues, les Secrétaires Exécutifs des commissions économiques régionales des Nations Unies, pour l'Europe, pour l'Asie et le Pacifique, pour l'Afrique et pour l'Asie occidentale, et en mon nom.

Notre présence à cette réunion, en réponse à l'aimable invitation de ses organisateurs, doit être considérée comme preuve de notre ferme désir de coopérer, et de la faire conformément aux objectifs de cette réunion qui doit chercher à renforcer les mécanismes de la coopération horizontale entre les pays en voie de développement.

Pourquoi la coopération horizontale?

Le mouvement en faveur de la coopération horizontale ne provient pas de rien. Il est le produit de deux consciences généralisées dans le monde moderne: d'une part, la nécessité de réagir face aux crises et à l'affaiblissement de l'ancien ordre économique international instauré à la fin de la deuxième guerre mondiale; prédominant tant dans le monde développé que dans le monde en voie de développement. Ces deux phénomènes sont étroitement liés dans leur origine comme dans leurs solutions éventuelles.

De plus, les inégalités profondes entre les niveaux de vie des pays développés et des pays sous-développés sont connues. Le système économique international mis en application au cours des dernières décennies - efficace d'un certain point de vue et pour certains groupes de pays - n'a pas pu réduire la brèche entre les pays riches

et les pays pauvres, ni assurer une répartition équitative entre les divers groupes sociaux des possibilités d'accès aux fruits du progrès technique. Ces preuves ont mené à une généralisation d'une prise de conscience de la nécessité d'élaborer un nouvel ordre économique international, fondé sur des bases d'équité et de justice, et une nouvelle distribution internationale du travail à l'échelle mondiale. Au cours des dernières années, les organismes internationaux se sont occupés de ce noble objectif au moyen de négociations ardues, en particulier dans les réunions des Nations Unies. Il est certain que le chemin à parcourir est encore long avant de pouvoir établir les nouvelles règles du jeu et les nouvelles institutions qui devront émerger de la confusion et de l'instabilité actuelles.

Parallèlement, des milieux intellectuels et politiques ont critiqué durement les styles de développement appliqués au cours des dernières décennies tant dans les pays développés que dans les pays en voie de développement. Dans les pays riches, l'attitude non-conformiste face aux styles de développement actuels se fonde sur les excès de l'affluence économique. Dans les pays pauvres, elle est due aux excès de l'indigence. Dans les pays riches et comme réaction, on étudie à l'heure actuelle les relations entre la croissance économique et l'environnement, on dénonce les ambivalences de la technologie par rapport à la nature et à la qualité de la vie ainsi que les inconsistances de l'idée d'un simple progrès linéaire et indéfini, et on cherche activement une nouvelle synthèse entre le volume de la croissance économique et sa qualité.

Dans les pays pauvres, le problème se pose d'une manière différente. Il ne s'agit pas d'améliorer la qualité de la vie, mais d'atteindre des niveaux minimaux de revenu permettant de survivre.

Nos pays ont été organisés à l'image des pays développés et toutes les formes de relations internationales par lesquelles le monde en voie de développement est devenu dépendant du monde industrialisé et s'y est lié, tendent dans cette direction. Cependant, ces modèles de développement ne fonctionnèrent que de façon limitée et dans des

cas comptés. La plupart des pays en voie de développement n'ont pas encore réussi à résoudre les problèmes des grandes majorités qui restèrent en marge du progrès et des conditions minimales de dignité. La constatation de cette réalité désespérante a amené à mettre en question les formes de croissance suivie au cours des dernières décennies pour arriver à la conclusion que les formes traditionnelles de développement provenant de pays maintenant développés s'avèrent trop lentes pour remédier aux graves problèmes de la pauvreté et du déséquilibre dans des délais raisonnables. Ce problème n'est pas seulement économique. Il s'agit plus que tout d'un problème social et politique.

Les difficultés de l'ancien ordre économique international sont étroitement liées à ces formes traditionnelles de développement. L'ancien ordre a été tout aussi utile au progrès des nations riches que les modèles classiques de développement de leurs forces productives. Mais ils n'ont pas fonctionné de la même manière pour les pays en voie de développement. Là, les formes traditionnelles de développement ne furent pas à même d'assurer une distribution adéquate du progrès, ni de vaincre les problèmes massifs de l'indigence. De même, les mécanismes traditionnels des relations internationales ne purent pas non plus éliminer le déséquilibre entre pays riches et pays pauvres, ni améliorer les conditions pour parvenir à une meilleure distribution internationale du travail et des revenus.

Cette conscience de l'insuffisance des formules traditionnelles des politiques de développement pour résoudre les problèmes de base du sous-développement a mené à chercher tant du point de vue intellectuel que politique, de nouveaux instruments et de nouvelles méthodes pour abrégier dans le temps le lent avancement du progrès des grandes majorités. Sur le plan national, les efforts se sont concentrés sur la recherche de nouveaux modes de développement basés sur l'idée d'autosuffisance. Sur le plan international, étroitement lié au domaine national, les efforts se sont tournés vers la promotion de nouvelles formes de coopération entre les pays au moyen

de ce que l'on nomme l'autosuffisance collective. C'est à ce dernier point que nous devons la convocation de ce forum, conformément aux recommandations de la dernière session de Manille.

Que comprenons-nous par autosuffisance nationale? En premier lieu, un acte de foi dans le potentiel humain et matériel de toute société quelque soit son niveau de développement. En d'autres termes, il s'agit d'orienter le processus de développement, de stimuler le potentiel inactif, de faire appel aux origines historiques et culturelles de chaque pays pour appuyer de nouvelles formes d'organisation de la production ou du développement des technologies autochtones, de mobiliser les ressources humaines ou naturelles inutilisées. De cette manière, l'indépendance économique se renforcera grâce à une capacité accrue pour prendre des décisions sur le plan national que permettront à chaque société de réaliser son développement et d'élaborer des programmes, plans et projets nationaux de développement qui conviennent le mieux à ses intérêts.

Conçue de cette manière, l'autosuffisance n'est pas pour autant synonyme d'autarcie, concept qui serait un anachronisme dans le monde moderne. Ce n'est pas non plus un concept universel. Chaque pays devra définir son propre concept de l'autosuffisance selon son niveau de développement, sa superficie ou ses ressources. Chaque pays devra définir également le rôle que les instruments qui composent l'autosuffisance jouent en tant qu'éléments principaux de modèles actuels de développement.

Pour la grande majorité des pays et régions en voie de développement, l'autosuffisance ainsi conçue consistera premièrement en une nouvelle étude de leurs marchés, nationaux et régionaux, de manière à insuffler un dynamisme nouveau au développement de leurs forces productives.

Sur le plan international, le concept d'autosuffisance collective constitue un effort renouvelé de coopération entre les pays en voie de développement pour parvenir à des formes de soutien réciproque et de complémentarité dans le développement de leurs économies et

sociétés respectives. En tant que tel, ce n'est pas un substitut du nouvel ordre économique international, sinon un instrument additionnel de mobilisation des capacités propres des pays en voie de développement. Ce ne doit pas être non plus un rejet ou un substitut des mécanismes bilatéraux et multilatéraux de coopération qui existent entre les pays développés et les pays sous-développés, mais plutôt un complément naturel et nécessaire.

Nos économies se développèrent traditionnellement sous l'influence d'une relation entre centres et périphéries, qui favorisèrent des courants commerciaux, financiers, technologiques et d'investissements entre le nord industrialisé et le sud sous-développé. La coopération horizontale, soit économique, soit technique, cherche à promouvoir et à canaliser les nouvelles demandes qui s'ajoutent aux demandes antérieures, qui ont leurs caractéristiques propres et fournissent des complémentarités entre les économies de pays ayant une structure économique similaire. Tous les pays en voie de développement n'ont pas atteint le même stade de progrès. Il y a des différences notoires et certains pays sont plus avancés que d'autres dans certains domaines spécifiques. Ce sont ces différences qui rendent possible la complémentarité réciproque en matière de commerce, finances, technologie ou investissements. Et le but de notre réunion à Mexico est de découvrir cette potentialité complémentaire et la manière de mettre à profit les économies d'échelle.

Comment mobiliser la coopération horizontale? Nous devons signaler en premier lieu que, dans ces domaines, nous ne sommes pas partis de rien. Dans toutes les régions en voie de développement, il y a eu au cours des dernières décennies des efforts sérieux visant à renforcer la coopération économique entre les nations en voie de développement, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral. Sur ce dernier plan, les exemples les plus frappants ont été fournis par les groupements régionaux ou sous-régionaux chargés de l'intégration économique.

Dans ces domaines, la région à laquelle j'appartiens a été le cadre de progrès notoires qui, non sans difficultés inévitables, ont atteint des niveaux de plus en plus sophistiqués et développés dans tous les secteurs.

Cependant, une accélération de ces efforts dans les régions, mais aussi, et en particulier "entre" les régions en voie de développement, s'avère nécessaire et urgente et les activités que nous déployons à l'heure actuelle sont le résultat de cette nécessité. L'accélération dépend fondamentalement de deux points d'appui: une philosophie politique et un mécanisme institutionnel approprié. Par philosophie politique, nous comprenons un choix volontaire de la part des pays en voie de développement selon lequel ils acceptent de coopérer entre eux et de développer les méthodes qui permettront d'analyser tous les cas selon une perspective intérieure en utilisant des nombreux moyens soumis à notre considération au cours de cette réunion, dans le rapport présenté par le Comité des experts.

Une philosophie politique de ce genre ne peut pas se baser uniquement sur les facteurs de stimulation du marché. Il ne fait aucun doute que les liens traditionnels seraient les plus forts et ralentiraient de façon inacceptable la progression vers de nouvelles formes de coopération horizontale. Il sera nécessaire d'aller au-delà des mécanismes de marché au moyen de l'action politique. Nous pensons à cet égard que les gouvernements devront prendre des décisions explicites qui permettront de créer des mécanismes spéciaux d'action directe chargés de canaliser les courants commerciaux ou d'obtenir des investissements conjoints.

A cette fin, outre la philosophie et la volonté politique d'agir, un ensemble approprié d'institutions est indispensable.

A cette occasion, ce n'est pas à nous de nous prononcer sur la forme particulière de l'organisation institutionnelle qui devra fournir le cadre et appuyer cet effort, même si plus avant nous formulerons quelques propositions. Par contre, nous devons signaler que la coopération internationale s'efforce dès à présent de s'organiser

dans ce domaine et ses mécanismes devraient être utilisés de manière appropriée et au maximum pour servir aux fins de la coopération.

La contribution des commissions économiques régionales des Nations Unies aux objectifs de la coopération économique horizontale.

Les commissions économiques régionales des Nations Unies sont présentes à cette réunion en réponse à l'invitation de ses organisateurs et nous tenons à mentionner ici la forme que notre collaboration pourrait prendre pour la réalisation des objectifs de la coopération entre les pays en voie de développement.

Nos commissions constituent un réseau mondial d'assistance et de coopération économique avec leurs divers pays membres, qu'ils soient développés ou en voie de développement, et notre structure technique couvre une grande variété de domaines, qui, dûment coordonnés et dans le cadre de nos propres programmes de travail, pourraient dès lors contribuer aux objectifs de la coopération horizontale.

Le Conseil économique et social, en créant les commissions économiques régionales, leur a fixé comme tâche principale la promotion et le renforcement de la coopération économique entre les pays membres de chaque région qu'elles desservent, ainsi qu'entre elles-mêmes et les pays des autres régions.

Nous considérons que les mécanismes dont disposent les commissions économiques régionales peuvent contribuer de manière efficace aux exigences de la coopération économique entre les pays en voie de développement. Toutes les commissions ont une vaste expérience dans la définition des problèmes du développement économique, social et politique qui affligent les régions où elles se trouvent. A cette connaissance de la réalité, il convient d'ajouter le fait qu'elles réunissent en une seule organisation un "pool" de connaissances techniques dans les spécialités les plus variées des sciences sociales. Refaire inutilement cet effort signifierait une dépense excessive et plus important encore, une perte de temps précieux que les nécessités du développement rendraient trop coûteux.

Il serait cependant nécessaire d'effectuer, en consultation avec les organes politiques de chaque commission, certaines modifications destinées à réaliser les objectifs définis pour ce genre de coopération dans le but d'obtenir des réponses rapides et disposant de la flexibilité nécessaire tant pour l'assistance technique des pays membres que pour la création de liens étroits entre les commissions.

Le contenu des programmes de coopération économique qui fera l'objet des discussions lors de cette réunion est d'un caractère complexe et varié et exige une action typiquement interdisciplinaire. Les commissions économiques régionales disposent déjà d'une équipe multidisciplinaire importante et de valeur et de tous les avantages pour mener à bien les objectifs de cette entreprise.

Selon la forme que les gouvernements prétendront donner au Plan d'action et qui résultera en un énorme travail d'analyse, de consultation et d'exécution de politiques et de projets de coopération régionale aussi bien économique que technique, l'expérience accumulée par les commissions économiques régionales pourrait être d'une grande valeur pour l'organisation et le déroulement de conférences, séminaires, groupes de travail, forum, etc., qui serviraient de cadre au dialogue technique et aux échanges d'expérience entre les pays en voie de développement, et aussi, selon les circonstances, entre ces mêmes pays et les pays développés membres des commissions économiques régionales.

Un autre aspect important des activités de soutien des commissions économiques régionales à la coopération économique entre les pays en voie de développement est l'aspect relatif à la coopération technique. Cette dernière est un élément de base et est menée à bien sous forme de projets économiques et sociaux qui favorisent la diffusion de la capacité technique destinée à l'application de nouvelles technologies et à l'augmentation de la productivité des activités économiques des pays. Dans ce domaine, toutes les commissions économiques régionales ont une vaste expérience qui pourra être utilisée en fonction des objectifs ajustés à la nouvelle orientation que les pays en voie de développement désirent suivre en matière de coopération.

Les gouvernements de leur côté devraient contribuer au Programme d'action de la coopération économique entre les pays en voie de développement, en établissant un nombre limité de priorités visant quelques-uns des problèmes considérés comme très importants, pour permettre ainsi de concentrer les efforts des commissions vers une utilisation rationnelle des ressources disponibles ou de celles obtenues grâce aux activités de coopération.

Monsieur le Président, les secrétariats des commissions économiques ont établi un document commun que je me permets de soumettre à la considération de cette réunion. Pour la première fois dans la déjà longue histoire des commissions économiques régionales, celles-ci se réunissent pour discuter et préparer un document commun sur un sujet d'un intérêt croissant dans les réunions internationales. C'est sans aucun doute un fait de bon augure qui souligne les objectifs communs des commissions et concrétise un effort collectif inspiré de l'importance que nous accordons à ce sujet.

Domaines de coopération possible des commissions économiques régionales conformément aux objectifs de la coopération économique horizontale

Dans ce contexte, les commissions doivent être prêtes à diriger la promotion de cette nouvelle forme de coopération horizontale dans des domaines prioritaires.

Comme l'indique le Document des secrétariats, parmi les domaines prioritaires de coopération régionale où les commissions ont accumulé une expérience valable, il convient de souligner les suivants:

a) Développement de l'agriculture et de l'alimentation, en particulier la diversification de la production agricole, la stabilisation et l'expansion de l'offre alimentaire et la promotion d'accords d'intégration régionale;

b) Programmes intégrés de développement rural;

c) Développement des produits de base et des matières premières, en particulier par la création ou le renforcement des associations de producteurs-exportateurs, établissement de bourses régionales et interrégionales de produits de base, recherche, exploitation et développement des ressources minérales, promotion d'accords entre producteurs et création ou renforcement des mécanismes de consultation sur les produits de base;

d) Expansion des marchés d'exportation des produits manufacturés et semi-manufacturés, et augmentation des revenus provenant des exportations, établissement de mécanismes d'échanges d'information et d'études de marchés, création d'entreprises multinationales régionales de commercialisation et de distribution, création d'accords de préférences commerciales mutuelles à niveau régional et interrégional; établissement d'un réseau de sécurité financière collective comme mesure de protection face aux fluctuations de la balance des paiements et création de services régionaux et interrégionaux de financement de crédits aux exportations.

e) Promotion d'accords de complémentarité et d'intégration industrielle, création d'entreprises industrielles mixtes du secteur public et privé et d'entreprises régionales multinationales et développement des secteurs industriels.

f) Développement de la capacité technologique et innovative, développement des technologies autochtones, directives pour la formulation de politiques nationales, régionales et d'accords préférentiels pour le transfert, l'échange et l'emploi de technologies autochtones, accords pour la création de centres binationaux ou multinationaux de recherche technologique dans des domaines sélectionnés.

g) Promotion de la coopération régionale et sous-régionale pour l'exploitation, l'extraction, la production et l'utilisation d'énergie, en particulier l'exploitation de ressources énergétiques non conventionnelles, et pour le développement intégré de ces ressources, coordination des politiques et programmes énergétiques à niveau régional et sous-régional et développement de l'électrification rurale.

h) Développement de l'infrastructure des transports et des communications au moyen d'accords de coopération régionale et sous-régionale relatifs au transport maritime et aux questions portuaires, transport par voie terrestre, chemins de fer, et services postaux et communications, et création d'entreprises de navigation multinationales à échelle régionale ou sous-régionale.

i) Renforcement du pouvoir de négociation des gouvernements de chaque région face aux entreprises transnationales.

Mesures institutionnelles pour la réalisation de la coopération entre les pays en développement

La promotion de la coopération horizontale, qu'elle soit économique ou technique, requiert des mécanismes formels et informels pour la réalisation effective de ce nouveau style de coopération internationale. Le document des secrétariats présente quelques propositions à cet égard.

a) Pour réaliser de manière appropriée et effective cet objectif, il sera nécessaire que les commissions économiques régionales établissent dans le cadre de leur organisation des unités spéciales qui serviront de centres pour la promotion et la mise en pratique de la coopération entre les pays en voie de développement.

b) Ces unités coordonneraient la préparation de projet et études de coopération entre les pays en voie de développement au niveau interrégional, régional et sous-régional, et la fourniture de services d'évaluation à la demande des gouvernements ou des groupements régionaux ou sous-régionaux. De plus, ces unités effectueraient des consultations mutuelles à niveau interrégional sur les aspects opérationnels de cette coopération, et coordonneraient dans le cadre de leur commission régionale respective les activités du centre de documentation et d'information économique et sociale existant - ou de ce qui pourrait porter sur le rassemblement, sur l'élaboration, sur la systématisation et sur la diffusion des données et de la documentation liée aux activités de coopération horizontale, ce qui serait intéressant aussi bien pour les pays de chaque région que pour les autres commissions régionales.

c) D'autre part, les gouvernements, dans le cadre de leur structure administrative propre, devraient créer des organismes spéciaux similaires qui assureraient la liaison avec les mêmes unités des autres pays en voie de développement, soit dans la région ou à l'extérieur de celle-ci, et avec l'unité correspondante de la commission économique régionale, avec le PNUD et avec les autres organismes du système des Nations Unies.

d) La coopération entre les pays en voie de développement pourrait être l'un des points permanents de l'ordre du jour de toutes les sessions ordinaires (annuelles ou biennales) des commissions économiques régionales afin d'être étudiée par les gouvernements de chaque région. Ceci permettrait aux secrétariats des commissions régionales de porter à la connaissance des gouvernements membres les activités menées à bien dans ce domaine aussi bien sur le plan des pays ou groupements régionaux que sur le plan interrégional. En même temps, les discussions des gouvernements sur ce sujet serviraient d'orientation pour les secrétariats et seraient à l'origine des recommandations jugées nécessaires par les pays membres et destinées à renforcer ces activités.

e) Les réunions biennales des secrétaires exécutifs des commissions régionales pourraient devenir un mécanisme informel régulier chargé de décider des programmes, des projets ou lignes d'action commune en matière de coopération horizontale à niveau interrégional.

f) Enfin, on devrait étudier la possibilité de convoquer régulièrement des réunions régionales et interrégionales pour étudier ces programmes, projets ou lignes d'action. Par l'intermédiaire d'un dialogue direct avec les représentants des unités spéciales de coopération entre les pays en voie de développement, aussi bien des gouvernements, des commissions régionales et autres organismes du système des Nations Unies, y compris le PNUD, il se produirait un échange enrichissant d'expériences qui, sans aucun doute, stimulerait et renforcerait l'action de tous dans ce domaine.

Monsieur le Président,

Les secrétariats des commissions économiques régionales ont été très honorés d'avoir pu prendre part à cette réunion. Nous sommes certains que les progrès réalisés dans ce forum contribueront de manière efficace à la promotion d'un effort réel de soutien collectif entre les pays en voie de développement qui permettra de découvrir de nouvelles forces dynamiques à la base de notre progrès économique et social.

Je tiens à vous dire que, dès à présent, nous nous efforcerons de faire tout ce qui est en notre pouvoir, pour coordonner nos plans de travail dans la direction voulue. Et en consultation avec nos organes gouvernementaux, nous ferons des efforts similaires pour collaborer avec les nouvelles demandes ou recommandations résultant de cette réunion.

Au nom de mes collègues de la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique, M. Maramis, de la Commission économique pour l'Afrique, M. Adedeji et de la Commission économique pour l'Asie Occidentale, M. Said Al-Attar, et en mon nom, je vous présente mes salutations et souhaite que vos délibérations soient couronnées de succès.

ANNEXE IX

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS SUR LA COOPERATION

ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

En application de la résolution CM/514 (XXVII) de la conférence au Sommet de l'OUA tenue à l'Ile Maurice en Juillet 1976, la Conférence des Ministres Africains sur la Coopération économique entre pays en développement s'est tenue à Addis Abéba du 1er au 4 Septembre 1976 sous l'égide de l'OUA et de la CEA. La Conférence a procédé à la mise au point et à la définition de la position africaine en prévision de la Conférence qui se tiendra à Mexico du 13 au 21 Septembre 1976 sur la Coopération Economique entre Pays en développement.

## I. DECLARATION PRESENTEE PAR LES AFRICAINS

1. Le Groupe des 77 a procédé à un examen approfondi de la situation économique internationale et à l'étude des voies et moyens susceptibles d'accélérer et de promouvoir leur développement économique, à la lumière des événements récents intervenus dans les relations internationales, en particulier la Cinquième Conférence au sommet des pays non alignés tenue à Colombo. Le Groupe des 77 a examiné les progrès réalisés dans le sens de l'instauration du Nouvel Ordre Economique International tel qu'il a été défini dans la Déclaration et le Programme d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa Sixième Session extraordinaire et dans la Charte des droits et des devoirs économiques des Etats, compte tenu de la nécessité de renforcer la solidarité des pays en développement et leur autonomie collective, ayant pour objectif de sauvegarder leur souveraineté politique, économique et d'accélérer leur développement.

2. Le Groupe des 77 a également pris acte des succès acquis par les pays en développement dans l'exercice de leur droit à la souveraineté entière, effective et permanente sur leurs ressources naturelles et autres et dans la mobilisation de ces ressources pour la promotion de leur développement économique à l'appui de leur lutte collective contre les derniers vestiges du colonialisme, de l'agression et de l'occupation étrangères, la discrimination raciale, l'apartheid et toute forme de domination et d'exploitation étrangères. Ces résultats ont modifié l'équation économique-politique du monde et ont eu pour effet l'avènement des pays en développement en tant qu'ensemble plus puissant et plus efficace.

3. La vigueur nouvellement acquise des pays en développement débouche sur des possibilités nouvelles pour l'élargissement et le renforcement de la coopération entre eux, sur la base de la solidarité fraternelle entre leurs peuples face au défi du développement, de la justice et de l'équité. Un point revêt une importance toute particulière, à savoir

les mesures communes des pays en développement tendant, à travers la création et le renforcement des associations de producteurs, notamment, à la sauvegarde et à la souveraineté de leurs ressources naturelles et au renforcement de leur pouvoir de négociation, en vue d'obtenir un traitement juste et équitable pour leurs exportations de produits primaires manufacturés et semi-finis.

4. Le Groupe des 77 a exprimé son inquiétude en présence des inégalités et des déséquilibres flagrants que comporte la structure économique internationale et le fossé qui ne cesse de s'élargir entre pays développés et pays en développement. De nombreuses résolutions ont été adoptées dans diverses organisations internationales sur l'établissement du Nouvel Ordre Economique International mais il n'y a aucun signe visible de leur mise en oeuvre. Bien que les principes du Nouvel Ordre Economique International soient acceptés de plus en plus par la communauté internationale, on n'a enregistré que d'infimes progrès vers leur application.

5. Alors que les pays développés connaissent un début de relance économique et commencent à se rétablir de la crise due à la récession, les pays en développement continuent à ressentir les effets de la dégradation constante des termes de l'échange, du refus par les pays industrialisés d'adopter les mesures nécessaires pour indexer les prix des matières premières sur les produits manufacturés, du recul de leur part dans le commerce mondial, d'une réduction en termes réels du volume de transfert des ressources pour financer le développement, d'un accroissement alarmant de leur dette extérieure et de leur échec dans la tentative d'opérer une réforme du système monétaire international. En outre l'apparition de nouvelles formes de discrimination et de coercition dont ils sont l'objet, les conditions plus rigoureuses imposées sur les marchés des changes et de capitaux auxquels ils ont été obligés d'avoir recours ainsi que la hausse du coût des services et produits alimentaires notamment qu'ils importent, continuent à porter sérieusement préjudice à leurs perspectives de développement.

6. La non-application des mesures politiques retenues dans la stratégie internationale pour le développement de la 2ème Décennie des Nations Unies et des résolutions adoptées par la 6ème et la 7ème Session Extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que des Conférences Internationales spécialisées, doublées de la vulnérabilité des PVD aux dérèglements économiques et monétaires dans les pays développés ont donné des résultats des plus décourageants. La crise de la pauvreté, de la famine, de la malnutrition, de l'analphabétisme et de la privation persistent dans le monde en développement et affecte de plus en plus un très grand nombre de populations des pays en voie de développement, particulièrement les pays les moins avancés, les pays sans littoral, les pays les plus gravement touchés, les pays en voie de développement géographiquement désavantagés ainsi que des pays nouvellement indépendants.

7. Dans cette conjoncture, les pays en développement et parmi eux, les pays les moins développés, les pays sans littoral, les pays insulaires et autres pays géographiquement désavantagés, les pays les plus gravement touchés ainsi que les pays nouvellement indépendants ont aujourd'hui à faire face à une crise aiguë en ce qui concerne aussi bien la réalisation ou le maintien d'un niveau de vie minimum pour leurs populations que leurs perspectives de développement. Au fil des années, la situation économique de la plupart des pays en développement et parmi eux les moins avancés et les plus gravement touchés, a continué de se dégrader. Le poids de la dette pour ces pays atteint aujourd'hui un niveau inacceptable.

8. En outre, des parties du monde en développement sont encore assujetties au colonialisme, à l'agression et à l'occupation étrangère, à la discrimination raciale et à l'apartheid, tout ceci constituant l'un des principaux obstacles à l'émancipation économique et au développement du monde en développement en général, ainsi que la plus grande menace à la paix et à la sécurité à travers le monde.

C'est en conséquence le devoir de tous les Etats et de tous les peuples d'oeuvrer individuellement et collectivement pour éliminer ces pratiques condamnées et pour accorder le soutien et une aide efficace aux peuples, aux pays et aux territoires soumis à une domination étrangère sous quelque forme que ce soit, afin de mettre immédiatement fin à ces principaux obstacles à leur liberté, à leur développement et aspirations et afin de promouvoir la coopération, la paix et la sécurité internationales.

Il est également instamment demandé à la communauté internationale de faciliter l'exercice effectif du droit à la restitution et à la compensation totale pour l'exploitation et l'épuisement ainsi que pour les dégâts causés aux ressources naturelles et autres de ces peuples, ces pays et territoires, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 3201 (S-VI) de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant l'établissement du Nouvel Ordre Economique International, de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, des Déclarations et Programmes d'action adoptés lors de la 4ème et de la 5ème Conférences des pays non alignés tenues respectivement à Alger et à Colombo ainsi que la Déclaration de Dakar sur les matières premières et le développement.

9. Conformément aux positions pertinentes du PNUD, positions qui sont internationalement appuyées et eu égard à d'autres institutions d'aide et aux donateurs bilatéraux, une aide spéciale doit être allouée et augmentée aux pays nouvellement indépendants ainsi qu'aux Mouvements de Libération Nationale reconnus par l'OUA. En outre, les peuples et les Gouvernements de Zambie et du Mozambique doivent être suffisamment compensés pour les effets économiques défavorables qui sont la conséquence de leur décision courageuse de fermer leurs frontières avec le régime minoritaire illégal au Zimbabwe en application de la décision et des résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Enfin une assistance devrait être aussi accordée au Botswana, Lesotho et Swaziland dont les économies ont été affectées par la lutte contre le régime raciste d'Afrique du Sud.

10. Le Groupe des 77 a noté au demeurant, que toutes ces questions ont fait récemment l'objet d'un examen approfondi par la 5ème Conférence au Sommet des pays non-alignés tenue à Colombo, dans le cadre des Déclarations et du Programme d'action économique qui y ont été adoptés. Ils se sont déclarés profondément préoccupés par la résistance obstinée de certains pays développés à la mise en oeuvre des décisions pertinentes concernant l'instauration du Nouvel Ordre Economique International.

11. Convaincu de l'importance du principe de l'autonomie collective, du renforcement de la coopération de la solidarité et du pouvoir collectif de négociation des pays en développement dans le cadre de l'instauration du Nouvel Ordre Economique International, le Groupe des 77 estime que ce concept doit être considéré comme un moyen pour la remise en cause totale de l'ordre économique actuel et devant se traduire rapidement dans les faits par l'adoption et l'application de mesures visant à la mobilisation des potentialités économiques au service des peuples sur le plan national et le développement de la coopération entre pays en développement au niveau sous régional, régional et interrégional.

12. Compte tenu des déclarations et programmes d'action arrêtés par les pays non-alignés, et au sein de l'Organisation des Nations Unies, le Groupe des 77 a décidé du programme d'action suivant :

#### PROGRAMME D'ACTION

#### II. RENFORCEMENT DE L'INTEGRATION ET DE LA COOPERATION ECONOMIQUE SOUS-REGIONALES ET REGIONALES

1. Renforcement des groupes sous-régionaux et régionaux par les mesures suivantes :

a) invitation aux pays qui n'appartiennent pas encore à aucun

des groupements sous-régionaux à y adhérer

b) identification des intérêts concrets vers lesquels pourraient être orientés les groupements existants et ceux à créer afin de développer d'une façon concentrique une coopération dynamique et durable.

c) création de conseils de coordination des activités des groupements sous-régionaux à niveau régional. Ces conseils pourraient être appuyés par toutes les institutions économiques et financières spécialisées dans des domaines tels que banques, transports, chambres de compensation, organisations d'importation/exportation, commercialisation, sociétés multinationales, etc.

### III. INDUSTRIALISATION

2. En vue de faciliter la poursuite des objectifs nationaux dans ce domaine et de promouvoir un échange effectif de produits, de biens et de services, ainsi que l'instauration d'une coopération industrielle multilatérale aux niveaux régional, sous-régional et interrégional, les mesures suivantes devraient être adoptées:

a) création de sociétés industrielles multinationales sur la base d'une spécialisation de la production et d'une complémentarité des ressources disponibles (humaines, financières et matérielles) tenant dûment compte des intérêts des pays en question;

b) identification conjointe et mise en application rapide de toutes les mesures et recommandations formulées dans le domaine industriel par les différentes réunions régionales et internationales en vue de permettre aux pays en développement d'atteindre l'objectif de 25% dans la production mondiale avant l'an 2.000 ;

c) établissement d'inventaires des projets multinationaux par les institutions spécialisées en vue de l'identification de tous les projets réalisables en commun ;

d) coopération en vue d'un contrôle effectif sur les activités des compagnies étrangères et des sociétés transnationales ;

e) réalisation en commun d'études et de recherches et coordination des travaux déjà entrepris dans ce domaine ;

f) renforcement des services des consultants à la fois aux niveaux régional et sous-régional ;

g) accélération du développement économique par l'établissement des industries de base et stratégiques par la valorisation des ressources locales disponibles. L'accent doit être mis sur le développement des industries légères, notamment agro-industrielles et artisanales ;

h) harmonisation des politiques nationales avec les programmes d'industrialisation sous-régionaux, régionaux et interrégionaux.

#### IV. ALIMENTATION, AGRICULTURE, PECHE, ELEVAGE

3. Nécessité d'une coopération dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits alimentaires, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional, notamment par :

a) la construction en commun d'ouvrages hydrauliques et d'irrigation ;

b) la création de sociétés multinationales pour la réalisation d'unités de production d'engrais, d'insecticides et d'unités agro-industrielles ;

c) l'harmonisation des politiques de commercialisation et d'exportation des produits alimentaires, des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche ;

d) le développement en commun des moyens de transports et de stockage;

e) la réalisation d'entreprises multinationales pour l'exploitation des produits de la pêche et de l'élevage;

f) l'établissement d'un mécanisme institutionnel en vue de faciliter la coopération entre les pays en développement pour utiliser les ressources halieutiques de la mer et des eaux intérieures, grâce notamment à des entreprises communes, à la fourniture de navires de pêches et d'autres équipements appropriés, à l'échange des informations et du savoir-faire technique, par l'intermédiaire des centres de recherche et l'organisation de stages, etc.;

g) organisation d'une conférence sur les problèmes de l'agriculture et de l'ensemencement entre les pays en développement conformément à la décision du Sommet de Colombo. Cette réunion devra se tenir à Pyong Yang (République Populaire Démocratique de Corée) pour un échange d'expériences, pour l'établissement d'industries et d'agricultures nationales autonomes, pour consolider l'indépendance des économies nationales et trouver des moyens de renforcer leur coopération économique.

4. Au plan national, refonte complète des structures agraires en vue d'améliorer notamment la production agricole et de contribuer ainsi à atténuer les effets de la pénurie alimentaire sur les économies des pays en développement.

5. Au plan international, insistance auprès des pays développés afin qu'ils honorent leurs engagements financiers relatifs à la création du Fonds International pour le Développement agricole et de permettre l'instauration de cette institution dans les plus brefs délais.

6. La nécessité pour les organismes des Nations Unies de prendre toutes les mesures pour aider le Conseil Interministériel sur l'Alimentation à fonctionner comme l'organe régional africain du Conseil Mondial pour l'Alimentation.

7. La nécessité de créer des Conseils ou des Comités régionaux interministériels sur l'alimentation afin de renforcer l'action du Groupe des 77 dans la formulation des politiques régionales sur l'alimentation devant être présentées au Conseil Mondial pour l'Alimentation et afin de surveiller leur exécution.

#### V. TRANSPORTS

8. Elaboration d'une stratégie et de dispositions pour l'amélioration et l'expansion des systèmes de transport maritime, aérien, routier et ferroviaire, dans le but de renforcer la coopération entre pays en développement, par les mesures suivantes;

a) Création et développement des services multinationaux de transport maritime, aérien, routier et ferroviaire entre les pays en développement, notamment à l'échelle régionale;

b) Organisation de conférence appropriées des spécialistes des services de transports maritimes réguliers pour les pays en développement, à l'échelle des niveaux régional et interrégional;

c) Action conjointe visant à accélérer la convocation de la Conférence chargée d'examiner la ratification et la mise en oeuvre de la Convention sur le Code de conduite des Conférences des spécialistes des services de transports maritimes réguliers;

d) Essor à donner à la construction et l'entretien des navires, des avions et des matériels roulants à l'échelon national, sous-régional, régional et interrégional et élaboration des propositions pour des projets multinationaux d'achats de moyens de transport.

e) Action concertée pour assurer le financement, grâce à des institutions de financement multilatérales ou régionales, de projets multinationaux de liaison routière, ferroviaire, maritime et aérienne entre les pays en développement;

f) Politique et action concertées des pays en développement face aux institutions financières internationales pour que ces dernières prêtent toute l'attention nécessaire, aux critères du développement social et de l'intégration économique, en ce qui concerne le financement de leurs projets multinationaux de développement des transports;

g) Amélioration et renforcement des services de transport existants et des accords entre les pays en développement, sur la rationalisation des unités de transports routiers, maritimes et aériens et la mise en commun des cargaisons y compris ce qui suit:

- Action conjointe visant à l'adoption de taux de frêt préférentiels pour les importations et les exportations des pays en développement;

- Etudes conjointes sur les problèmes de financement et leur mise en oeuvre;

- Adhésion à la Convention sur le Transport international routier (TIR) pour faciliter le transit entre les pays en développement;

- Adoption d'une législation internationale permettant de développer les services aériens entre les pays en développement.

h) Création et renforcement des sociétés multinationales dans le domaine des transports aérien, maritime et routier, aux niveaux sous-régional, régional et interrégional entre les pays en développement en tenant compte de l'expérience acquise dans les pays développés et dans les pays en développement et en accordant une attention particulière aux problèmes des pays enclavés et semi-enclavés.

i) Echange d'information et des expériences dans ce domaine, entre pays en développement.

j) Amélioration et/ou création de liaisons intra-régionales et interrégionales.

k) Acceptation par les pays côtiers, des facilités de transit et accès à la mer à accorder aux pays enclavés et semi-enclavés. A cet effet, ces pays devraient réaliser un effort commun pour l'élaboration de projets conjoints de transports.

## VI. TELECOMMUNICATIONS

9. Le Tiers Monde ne saura être indépendant dans le domaine des télécommunications que s'il procède à un développement et à une intégration totale du réseau des télécommunications et à l'adaptation d'un système des télécommunications rationnel, à l'échelle sous-régionale, régionale et interrégionale.

## VII. COMMERCE

10. Importance d'un renforcement des structures de production comme condition préalable au développement de la coopération commerciale entre pays en développement.

## VIII. MATIERES PREMIERES

### Associations de producteurs

11. Création de nouvelles associations de producteurs pour les produits primaires dont l'exportation intéresse les pays en développement.

- Création de conseils régionaux de producteurs.

- Adhésion des pays producteurs, en développement, aux associations existantes, pour les produits dont ils sont producteurs-exportateurs.

12. Renforcement et soutien des associations existantes et application par celles-ci de méthodes d'exploitation efficaces, afin d'obtenir des prix justes et rémunérateurs pour leurs exportations, de préserver et d'améliorer leur pouvoir d'achat réel et d'augmenter la valeur réelle de leurs recettes d'exportation. Au cours de ce processus, les intérêts des pays importateurs en développement devront être protégés.

IX. CONSEIL DES ASSOCIATIONS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT PRODUCTEURS-  
EXPORTATEURS DE MATIERES PREMIERES

13. Mise au point et approbation des statuts du Conseil basés sur le projet établi par le groupe d'experts en vue d'assurer le soutien mutuel, la coordination, le renforcement et l'essor à donner aux Associations des producteurs.

- Participation à la réunion préparatoire qui précède la Conférence de Plénipotentiaires devant se tenir prochainement.

- Création par les associations de producteurs de centres d'information et organismes multinationaux de ventes, et coordination de ces différents centres et organismes à l'échelle régionale et interrégionale.

X. FONDS SPECIAL DE FINANCEMENT DES STOCKS REGULATEURS

14. Contribuer à la création de ce Fonds partant du projet de statut élaboré par le comité préparatoire de la Conférence des Plénipotentiaires.

- Participer à la réunion prévue au plus tard pour octobre 1976 en vue de formuler des recommandations concrètes afin de résoudre les questions en suspens.

- Participer à la Conférence de Plénipotentiaires devant mettre au point et signer l'accord portant sur la création du Fonds.

XI. PROGRAMME INTEGRE POUR LES PRODUITS DE BASE DE LA CNUCED

15. Adhésion à ce programme bien qu'il soit en deçà des aspirations des pays en développement formulées lors de la Conférence des 77 à Manille (février 1976).

16. Veiller à ce que les pays membres de la CNUCED soient invités à prendre des engagements précis en ce qui concerne leur contribution au fonds commun avant le début des négociations à la CNUCED.

17. Oeuvrer en collaboration étroite pour adopter des positions de négociations communes et solidaires au cours des réunions préparatoires et des négociations qui seront prochainement organisées par la CNUCED dans le cadre du programme intégré visant à la création d'un Fonds commun et de conclure à bref délai un accord international relatif aux produits de base.

XII. COORDINATION DU COMMERCE

18. Coopérer avec le Groupe intergouvernemental des pays non alignés sur les matières premières, en vue de suivre attentivement les négociations qui seront menées au titre du programme intégré pour les produits de base et définir des stratégies collectives pour les pays en développement, eu égard aux résultats obtenus au cours de ces négociations.

- Veiller à ce que les intérêts des pays en développement importateurs, en particulier des pays les moins avancés, des pays les plus gravement touchés et des pays démunis de ressources naturelles, auxquels les mesures prises au titre du programme intégré seraient préjudiciables, soient protégés par une action spécifique et corrective appropriée prévue dans le programme.

### XIII. PREFERENCES COMMERCIALES

19. Nécessité d'inclure les produits de base dans tous les systèmes de préférence.

Formulation concertée d'une technologie politique d'importation, de méthodes et dispositions pour l'achat de biens, de techniques et de services en provenance des pays développés et adoption de spécifications et de procédures normalisées. A ce sujet, il y aurait lieu de faire de recherches et de réunir un groupe d'experts pour étudier les moyens et mécanismes de mise en oeuvre des politiques d'importation communes ainsi que le renforcement de la capacité d'importation des pays en développement et de leur pouvoir collectif de négociation notamment par des mesures susceptibles de permettre des achats massifs de produits de base, des opérations conjointes d'organisations commerciales gouvernementales et autres entreprises commerciales.

20. La nécessité d'élaborer des mesures grâce auxquelles les pays les moins développés puissent bénéficier surtout de celles relatives à la production au commerce à l'infrastructure et aux paiements des transferts comportant des préférences commerciales sur la base de la non-réciprocité.

### XIV. STRUCTURES DE COOPERATION COMMERCIALE

21. Création à l'échelon régional d'abord et à l'échelon interrégional ensuite, d'échanges de produits de base dans les pays en développement et devant être contrôlés par eux.

Etablissement de nouveaux courants commerciaux élargis entre pays en développement. Cela devrait se faire d'après les résultats des enquêtes actuellement menées dans le cadre du Programme d'action de Georgetown sur les produits précis pouvant faire immédiatement l'objet d'échanges commerciaux entre pays en développement, compte tenu de la réciprocité des avantages, ainsi que sur les mesures et mécanismes nécessaires pour créer

ces nouveaux courants commerciaux notamment les engagements à long terme concernant les achats et les fournitures et autres dispositions contractuelles permettant des échanges commerciaux directs entre pays en développement et les transactions des organisations commerciales d'Etat.

22. Instauration entre pays en développement d'entreprises multinationales de commercialisation qui leur assurent une part des avantages de la commercialisation et de la distribution des produits des pays en développement, actuellement monopolisés par des sociétés et organisations des pays développés.

Création d'un centre d'information commerciale pour les pays en développement, qui serait également chargé d'assurer la coordination entre les organisations de recherche et d'information sur le marché et les entreprises de commercialisation de caractère national, sous-régional ou régional.

Organisation des foires sous-régionales, régionales et interrégionales en vue de prospecter le marché des pays en développement.

#### XV. COMMERCE ENTRE LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

23. Mise en place dans les délais les plus rapprochés possibles de comités de négociations et d'expansion commerciale qui seraient chargés:

- de passer en revue tous les problèmes tarifaires et non tarifaires spécifiques au développement du commerce entre les pays en développement;

- d'établir un système de préférences commerciales entre les pays en développement au niveau sous-régional, régional et interrégional, ce système ne devant pas autoriser que les préférences accordées entre pays en développement s'étendent aux pays développés. Sur ce point il est intéressant d'attirer l'attention de la Conférence des Ministres sur le fait que quelques pays en développement, membres de l'Accord

Général sur le Tarif douanier et le Commerce (GALT) ont déjà créé un système du même genre et que la Convention de Lomé aborde la question à son article 7;

- d'étudier tout particulièrement le problème des barrières non tarifaires.

#### XVI. RELATIONS AVEC LES PAYS DEVELOPPES

24. Activer la participation des représentants des Etats membres du Groupe des 77 aux négociations multilatérales sur le commerce, avec pour objectif l'octroi d'un traitement préférentiel, tout en tenant compte des divers accords préférentiels existants.

- Mobiliser d'une façon efficace, l'ensemble des institutions du système des Nations Unies chargé d'assister les pays en développement en matière de négociation commerciale.

#### XVII. HARMONISATION DES POLITIQUES COMMERCIALES

25. Consultations entre pays producteurs et consommateurs en développement en vue d'assurer parmi eux des conditions d'offre et d'achat satisfaisantes et de renforcer conjointement les moyens de garder le contrôle de leurs ressources et d'exercer leur souveraineté pleine et entière sur ces ressources ainsi que sur les moyens de production et de distribution.

#### XVIII. COOPERATION MONETAIRE ET FINANCIERE

26. Consciente de la nécessité de dépasser, dans la coopération financière entre les PVD, les schémas traditionnels de l'ordre économique ancien et d'explorer de nouvelles formules dictées par le souci du développement économique et social ainsi que de l'intégration économique, la Conférence rappelle les principales décisions et recommandations formulées dans ce cadre à Colombo

Renforcement et développement des institutions et mécanismes de coopération financière entre pays en développement ; on espère que les Fonds de Solidarité pour le développement économique et social sera opérationnel dans les meilleurs délais.

27. Convocation de groupes d'experts pour étudier les possibilités et les moyens :

a) De travailler à l'institution d'une monnaie-contrepoids soutenue par le potentiel économique des pays non-alignés et autres pays en développement.

b) D'assurer la création et le fonctionnement d'une banque des pays en développement qui exercerait les activités générales d'une banque commerciale et d'une banque d'affaires. L'étude devrait porter notamment sur les statuts de cette entreprise bancaire multinationale et sur son régime juridique dans chacun des pays.

28. Convocation de réunions de représentants des ministères des finances et des banques centrales pour étudier les questions suivantes :

a) Création d'une institution financière commune pour promouvoir la coopération financière et monétaire entre pays en développement en vue de créer les conditions propices à un développement accéléré de ces pays.

b) Création d'une Union de paiements des pays en développement ( DPV ) telle que proposée et adoptée à la Conférence au Sommet de Colombo.

c) Modalités et mécanismes de coopération et d'association

des banques commerciales des pays en développement, y compris l'échange de données d'expériences et d'informations en matière de politique et de pratiques bancaires, la formation de personnel et l'utilisation réciproque des monnaies pour les échanges commerciaux.

Considération des arrangements monétaires entre pays en développement qui devront comprendre

i) Le renforcement des mécanismes de compensation existants, et la création de nouveaux mécanismes sous-régionaux, inter-régionaux et régionaux.

ii) L'établissement de liens entre les systèmes de paiement existants, et la création de systèmes de paiement sous-régionaux, interrégionaux et régionaux ouverts à tous les pays en développement.

iii) L'harmonisation des politiques de taux de change des pays en développement de façon à faciliter, le cas échéant, les échanges mutuels au lieu de les entraver.

## XIX. EMPLOIS ET RESSOURCES HUMAINES

### 29. Besoins fondamentaux

a) Afin d'encourager un progrès économique soutenu dans les pays en développement en général, il faut mettre un accent particulier sur le développement des ressources humaines aux niveaux tant

régional que sous-régional. Dans ce sens, il serait hautement souhaitable d'échanger l'information concernant les stratégies envisagées pour l'application du concept des besoins fondamentaux tels que proposés par la Conférence mondiale de l'Emploi tenue en juin 1976 à Genève.

b) Nécessité d'insister sur l'enseignement scientifique et technique en recourant à de nouveaux programmes d'études adaptés aux besoins particuliers des pays en développement. Il importe que les Commissions économiques régionales et d'autres organisations communiquent des renseignements sur les institutions actuelles d'enseignement à tous les niveaux, pour permettre à tous les pays en développement de faire usage des moyens existants.

c) Dans beaucoup de cas, les pays en développement sont parvenus à assumer la formation d'un grand nombre de leurs ressortissants, mais les bénéficiaires sont généralement restés dans les pays développés. Il est donc recommandé que les gouvernements des pays en développement appliquent des politiques appropriées pour favoriser le retour des étudiants formés dans les pays développés.

## XX. COORDINATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

30. La Conférence a admis que les collèges et les universités techniques actuels devraient être utilisés au maximum et qu'un certain nombre de places dans les institutions d'enseignement des pays en développement

devrait être réservé aux étudiants des autres pays en développement n'ayant pas d'établissements semblables sur leurs territoires.

31. La Conférence a admis que les programmes des Universités devraient être orientés davantage vers l'enseignement scientifique et technique qui sont utiles au développement économique dans les PVD. On doit s'attacher surtout aux sciences, à la technologie, à l'agriculture, à l'industrie extractive, etc... On doit aussi améliorer les techniques agricoles. Un plan d'exécution bien défini doit être établi pour la réalisation de ce programme-formation.

#### XXI. RECHERCHE

32. Nécessité d'accélérer la mise en place de centres de documentation régionale sur les problèmes de développement des diverses régions, qui publieront périodiquement toutes les informations nécessaires pour la compréhension et contribueront à la solution de ces problèmes. L'échange d'informations pertinentes entre ces centres de documentation régionale doit également être promu.

#### XXII. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

33. Création de centres de transfert de technologie au niveau national, sous-régional, régional et interrégional. Etablissement de liens entre les centres créés, compte tenu de leur spécialité et de leur secteur d'activité.

34. Accroissement du volume de transfert de technologie adaptée aux besoins des pays en développement, en provenance des pays développés. Etablir et renforcer la coopération en matière du transfert de technologie entre les pays en développement, dans la perspective du renforcement de leur autonomie.

35. Identification des voies et moyens de nature à contraindre les sociétés multinationales à communiquer les informations sur la technologie qui permettront aux pays en développement de réaliser leur programme de développement.

36. La Conférence rappelle par ailleurs les décisions pertinentes retenues par le Cinquième Sommet des pays non alignés dans ce domaine.

### XXIII. RESSOURCES NATURELLES

Dans le cadre de la coopération entre les pays en voie de développement, la Conférence recommande à ces pays de conjuguer leurs efforts et leurs ressources afin de:

- a) créer des centres d'études des matières premières et d'approvisionnement en eau;
- b) échanger des connaissances spécialisées sur l'exploitation des matières premières;
- c) utiliser toutes les connaissances techniques disponibles dans les pays en développement
- d) multiplier les entreprises communes et harmoniser leurs codes d'investissements afin de réduire la concurrence entre Etats voisins;
- e) appliquer une politique d'intégration à toutes les formes de développement industriel;
- f) prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les produits des pays en développement contre les produits synthétiques et autres produits de remplacement fabriqués par les pays développés; en outre, pour la mise en valeur des ressources naturelles des pays en développement, les problèmes de l'environnement doivent faire l'objet d'une attention particulière.

#### XXIV. ENERGIE

38. La Conférence est convenue qu'il faut accorder une importance particulière à la coopération interrégionale pour la mise en valeur des différentes formes d'énergie comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne, les gaz biochimiques, l'énergie géothermique, etc...

#### XXV. TOURISME

39. a) Promotion des échanges d'informations en vue d'intensifier dans les pays en développement, le mouvement touristique provenant des pays développés.

b) Création de comités de coordination aux plans sous-régional, régional et interrégional en vue de coordonner les politiques nationales, d'encourager le développement harmonieux et rationnel du tourisme et de permettre aux pays en développement d'en tirer le maximum de profit.

#### XXVI. ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

40. Encouragement pour l'application des décisions adoptées par la Conférence mondiale de l'année internationale de la femme qui a eu lieu à Mexico. Réaffirmation de la conviction profonde que le progrès intégral des pays en développement exige la participation maximale des femmes aux côtés des hommes dans tous les domaines d'activité. En conséquence il faut créer les conditions nécessaires et élaborer des stratégies nationales pour que les femmes puissent obtenir et exercer les mêmes droits que les hommes et avoir des perspectives et des responsabilités égales.

XXVII. SANTE

41. a) Action concertée au sein de l'OMS pour la formulation de politiques et de pratiques internationales en matière de santé.

b) Création de centres régionaux coopératifs de technologie de production pharmaceutique pour exercer les fonctions définies par le Groupe d'experts des produits pharmaceutiques qui s'est réuni à Georgetown en Juillet 1976 et pour promouvoir la coopération interrégionale. Le coordonnateur chargé du secteur du commerce, des transports et de l'industrie du Programme d'action des pays non-alignés devrait prendre les mesures complémentaires nécessaires pour appliquer, avec l'aide d'organisations internationales compétentes comme la CNUCED, l'OMS et le PNUD les propositions du Groupe d'experts des produits pharmaceutiques.

c) Etablissement des systèmes et mécanismes nécessaires à la coopération dans le domaine de la santé et de la médecine, en particulier aménagement des services de protection sanitaire, correction des effets néfastes qu'ont sur la salubrité du milieu les destructions à la suite des guerres et des catastrophes naturelles, prévention des maladies contagieuses et retour des pratiques médicales autochtones traditionnelles.

Les méthodes de coopération devraient comprendre l'échange de documentation professionnelle et de résultats scientifiques, la construction en commun d'établissements sanitaires, d'hôpitaux, d'écoles et de facultés de médecine et de centres de réadaptation et la formation du personnel pour ces institutions.

XXVIII. SPORTS

42. Promotion active de la coopération dans le domaine des sports y compris des mesures pour démocratiser les organisations sportives internationales et abolir l'apartheid dans les rencontres sportives en vue de modifier les relations internationales dans le domaine des sports et de renforcer leur coopération et leur fraternité.

- - -

XXX. COOPERATION INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

43. La Conférence, se fondant sur les conclusions de la réunion de Colombo, rappelle les principales actions suivantes :

Poursuite d'une action commune dans toutes les négociations économiques internationales, tant au sein qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, pour mettre en oeuvre les résolutions, décisions et recommandations contenues dans la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, la résolution 3362 (S-VII) de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que celles qui ont été adoptées par la Conférence de Dakar sur les matières premières, la IIIème Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Manille, et le dernier sommet de Colombo, en vue d'assurer la mise en place du nouvel Ordre économique international.

Eventualité d'une Convocation, à l'initiative des pays non-alignés et les autres pays en voie de développement d'une session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour s'assurer la coopération de la communauté internationale dans la recherche de solutions aux problèmes économiques et mondiaux.

Poursuite et renforcement du système actuel de consultation et de coordination entre les pays non-alignés et les autres pays en développement dans les futures réunions et conférences internationales.

Nécessité de la mise en oeuvre de la résolution de l'Assemblée générale relative à la Conférence sur la Coopération économique internationale et, en particulier, de la disposition qui invite la Conférence à présenter son rapport en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse l'examiner et prendre une décision.

- - -

Nécessité de commencer dès à présent l'élaboration de la troisième Décennie des Nations Unies pour le Développement. Cette stratégie devrait être entièrement vouée à l'instauration du nouvel ordre économique international

Poursuite des actions en vue de la mise en oeuvre de toutes les décisions contenues dans la Déclaration et le Programme d'action de Manille, en particulier du Programme intégré pour les produits de base.

Nécessité pour les pays développés d'honorer l'engagement international qu'ils ont pris d'affecter 0,7% de leur PNB à l'assistance officielle aux pays en développement. Il faut tenir compte des problèmes propres aux pays les moins développés et aux pays en développement sans littoral, ainsi que ceux des autres pays les plus sérieusement touchés et y trouver des solutions.

Nécessité pour les pays développés d'ouvrir plus largement leurs marchés aux produits des pays en développement en supprimant les barrières commerciales, d'assurer aux pays en développement, dans le cadre des négociations commerciales multilatérales, d'autres avantages en ce qui concerne le commerce international, conformément aux engagements pris dans la Déclaration de Tokyo, et abolir les pratiques commerciales restrictives.

Nécessité de conclure à la Conférence sur la Coopération économique internationale (CCEI) un accord sur la solution des problèmes redoutables que pose la dette des pays en développement par des mesures telles que la conversion des prêts existants en dons, les moratoires, le réaménagement de la dette et le problème de la protection du pouvoir d'achat des recettes dérivées des exportations des pays en développement.

Les pays développés devraient être instamment priés de prendre des mesures au sujet des problèmes de dettes que rencontrent les pays en développement, notamment les moins avancés, les plus gravement touchés et les pays en développement sans littoral, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Manille.

Les pays développés devraient en outre être instamment priés d'annuler les dettes des pays les moins avancés et les plus gravement touchés et notamment de ceux qui ont souffert de l'occupation ou de l'agression étrangères.

Appel à la communauté internationale afin d'aider tous les Etats, les territoires et les peuples soumis à l'agression ou à l'occupation étrangère, à la domination étrangère et coloniale ou à la discrimination raciale et à l'apartheid à user effectivement de leur droit à se faire dédommager intégralement de l'exploitation, de l'épuisement et de la dégradation de leur ressources naturelles et de toutes leurs autres ressources ou à en obtenir la restitution. Tous les Etats ont par ailleurs le devoir d'apporter leur concours à ces pays, territoires et peuples.

#### XXXI. BUREAU DE LA CONFERENCE

La Conférence a procédé à l'élection du bureau suivant:

- Président: S.E.M. le Ministre du Commerce du GHANA
- Vice-Présidents: Leurs Excellences MM. les Ministres du Commerce de la ZAMBIE, de l'ETHIOPIE de la MAURITANIE
- Rapporteur: S.E.M. le Ministre du Commerce de l'Ile Maurice.

#### XXXII. PAYS PARTICIPANTS

Les représentants des pays ci-dessous ont participé aux travaux de la Conférence:

- |                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| 1. Algérie                   | 7. Egypte         |
| 2. Burundi                   | 8. Ethiopie       |
| 3. Cameroun                  | 9. Gabon          |
| 4. République Centrafricaine | 10. Ghana         |
| 5. Comores                   | 11. Guinée        |
| 6. Côte-d'Ivoire             | 12. Guinée-Bissau |

- |                        |                  |
|------------------------|------------------|
| 13. Guinée Equatoriale | 24. Nigéria      |
| 14. Haute-Volta        | 25. Ouganda      |
| 15. Kenya              | 26. Rwanda       |
| 16. Lesotho            | 27. Sénégal      |
| 17. Libéria            | 28. Sierra Léone |
| 18. Libye              | 29. Somalie      |
| 19. Madagascar         | 30. Soudan       |
| 20. Maroc              | 31. Tanzanie     |
| 21. Maurice            | 32. Tchad        |
| 22. Mauritanie         | 33. Togo         |
| 23. Niger              | 34. Zaïre        |
|                        | 35. Zambie       |

ANNEXE XLISTE DE DOCUMENTS

	Page
A. Documents de distribution générale	1 - 2
B. Documents de distribution limitée	2 - 3
C. Documents des Comités principaux	3 - 4

## A

## DOCUMENTS DE DISTRIBUTION GENERALE

<u>Référence</u>	<u>Titre du document</u>
77 COOP CMEX 1	Lettre datée du 9 septembre 1976 adressée par le représentant du Pakistan au Président du Groupe d'experts gouvernementaux.
77 COOP CMEX 2 et Corr.1	Comparaison des textes classés conformément à l'ordre du jour provisoire de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement: a) Rapport de la première session de la réunion préparatoire du Groupe d'experts gouvernementaux, et, b) Programme d'action pour la coopération économique et les résolutions économiques adoptées par la cinquième Conférence au sommet des pays non-alignés.
77 COOP CMEX 3	Rapport sur la Conférence des Ministres africains concernant la coopération entre pays en développement.
77 COOP CMEX 4 et Add. 1	Rapport de la seconde réunion du Groupe des experts de gouvernement qui s'est tenue au Centre de conférence du Ministère des affaires étrangères, Mexico, 9 - 11 septembre 1976.
77 COOP CMEX 5	Réunion des chefs de délégation concernant les questions d'organisation, tenue le 11 septembre 1976. Rapport de M. Mohamed Wafik Hosny (Egypte), Président de la Réunion.

<u>Référence</u>	<u>Titre du document</u>
77/COOP/CMEX/6	Intervention du Ministre des Affaires étrangères du Mexique, M. Alfonso García Robles, lors de la séance d'inauguration de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement.
77/COOP/CMEX/7	Ordre du jour adopté par la Conférence lors de la 1ère séance plénière le 13 septembre 1976.
77/COOP/CMEX/8	Règlement intérieur de la Conférence sur la coopération économique entre pays en voie de développement.
77/COOP/CMEX/9	Allocution prononcée par M. Gamani Corea, Secrétaire-général de la CNUCED, à la 2ème séance plénière de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement.
77/COOP/CMEX/10	Allocution prononcée par Son Excellence Monsieur Luis Echeverría Alvarez, Président constitutionnel des Etats-Unis du Mexique, à la 3ème séance plénière de la Conférence sur la coopération économique entre pays en développement.

## B

## DOCUMENTS DE DISTRIBUTION LIMITEE

77/COOP/CMEX/L.1	Ordre du jour provisoire de la Conférence.
77/COOP/CMEX/L.2	Quelques suggestions préliminaires concernant le sujet traité sous le titre: Mécanismes et arrangements pour la mise en oeuvre du programme pour la coopération économique entre pays en développement.
77/COOP/CMEX/L.3	Note sur l'Organisation et les activités du Groupe 77.
et Corr. 1	
et Add. 1	

<u>Référence</u>	<u>Titre du document</u>
77/COOP/CMEX/L.4	Les négociations de commerce multilatéral et la situation particulière et les problèmes des pays les moins développés parmi les pays développés.
77/COOP/CMEX/L.5	Projet de rapport de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement.
77/COOP/CMEX/L.5 Add. 1 - 3	Projet de rapport de la Conférence sur la coopération économique entre les pays en développement.
77/COOP/CMEX/L.6	Texte proposé pour l'introduction à la 1ère partie du rapport: décisions de la Conférence.
77/COOP/CMEX/L.7	Projet de résolution (présenté par le Bureau élargi de la Conférence: Argentine, Bangladesh, Egypte, Guyane, Ghana, Indonésie, Irak, République arabe de Libye, Malaisie, Nicaragua, Pakistan, Pérou, Philippines, Uruguay, Zaïre).

## C

## DOCUMENTS DES COMITES PRINCIPAUX

77/COOP/CMEX/C.1/1 et Corr. 1 et Corr. 2	Commerce et mesures connexes et mesures dans le domaine de la production, de l'infrastructure et des services. Rapport du Comité I.
77/COOP/CMEX C.II/1 et Corr. 1	Mesures monétaires et financières. Mesures dans le domaine de la science, de la technologie et de la coopération technique. Mesures dans d'autres domaines. Rapport du Comité II.
77/COOP/CMEX/C.I/L.1	Commerce et mesures connexes. Document de travail du secrétariat.
77/COOP/CMEX/C.I/L.2	Mesures dans le domaine de la production, de l'infrastructure et des services.
77/COOP/CMEX/C.I/L.3	Commerce et mesures dans le domaine de la production, de l'infrastructure et des services.

<u>Référence</u>	<u>Titre du document</u>
77/COOP/CMEX/C.II/L.1	Mesures dans le domaine de la science, de la technologie et de la coopération technique. Document de travail du secrétariat.
77/COOP/CMEX/C.II/L.2	Mesures monétaires et financières. Document de travail du secrétariat.
77/COOP/CMEX/C.II/L.3	Mesures monétaires et financières soumises par le groupe de rédaction.
77/COOP/CMEX/C.II/L.4	Mesures dans le domaine de la science, de la technologie et de la coopération technique.
77/COOP/CMEX/C.II/L.5	Mesures monétaires et financières.
77/COOP/CMEX/Inf.1	Liste des participants.